RÉPUBLIQUE DU CONGO

Unité - Travail - Progrès

MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

COMITE DE CADRAGE
MACROECONOMIQUE
ET BUDGETAIRE

PREPARATION DU BUDGET DE L'ETAT
EXERCICE 2026

CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2026 - 2028

POUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



MAI 2025

SOMMAIRE

SOMMAIRE I

LISTE DES TABLEAUX II

LISTE DES GRAPHIQUES II

INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1 : CONTEXTE POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL RECENT 7

1.1 CONTEXTE POLITIQUE 7

CHAPITRE 2 : DEVELOPPEMENTS MACROECONOMIQUES RECENTS 15

2.1- ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL 15

2.2- ENVIRONNEMENT NATIONAL 17

CHAPITRE 3 : PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES DE 2026 A 2028 23

3.1 PRINCIPALES HYPOTHESES AU NIVEAU INTERNATIONAL 23

3.2 PRINCIPALES HYPOTHESES AU NIVEAU NATIONAL 27

CHAPITRE 4 : POLITIQUE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 29

4.1 UNE CROISSANCE DYNAMIQUE ET UN MAINTIEN DES COMPTES PUBLICS EN EXCEDENT ONT PERMIS D'ENTAMER UNE BAISSE TENDANCIELLE DE LA DETTE 29

4.2 LA STRATEGIE D'ENSEMBLE POUR LA PERIODE 2026-2028 : CONFORTER LES GRANDS EQUILIBRES POUR DYNAMISER LA CROISSANCE ET AMPLIFIER LA BAISSE DE L'ENDETTEMENT PUBLIC 29

4.5 LES DEPENSES SOCIALES ET LA CROISSANCE DE L'ECONOMIE 47

4.6 ALIGNEMENT STRATEGIQUE SECTORIEL SUR LA PERIODE 2026-2028 49

CHAPITRE 5 : FACTEURS DE RISQUE 55

5.1. RISQUES EXOGENES 55

5.2. RISQUES ENDOGENES 57

ANNEXES 59

TABLE DES MATIERES 71

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Croissance mondiale (en %)..... 16
Tableau 2 : Inflation (en %)..... 17
Tableau 3 : Croissance réelle des branches d'activités par secteur (en%)..... 18
Tableau 4 : Croissance et inflation dans le monde..... 25
Tableau 5 : Cours des matières premières..... 26
Tableau 6 : Evolution des indicateurs macroéconomiques..... 28
Tableau 7 : Trésorerie et financement..... 42
Tableau 8 : Critères de convergence..... 44

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des recettes et dépenses budgétaires de 2026-2028 (en milliards de FCFA)..... 31
Graphique 2 : Evolution des recettes par type de budget de 2026-2028 (en milliards de FCFA)..... 32
Graphique 3 : Evolution des recettes du budget de l'Etat par titre de 2026-2028 (en milliards de FCFA)..... 34
Graphique 4 : Evolution des recettes pétrolières et non pétrolières de 2026-2028 (en milliards de FCFA)..... 35
Graphique 5 : Evolution des dépenses par type de budget de 2026-2028 (en milliards de FCFA)..... 38
Graphique 6 : Evolution des dépenses du budget général par titre de 2026-2028 (en milliards de FCFA)..... 40
Graphique 7 : Evolution du stock de la dette en % du PIB..... 41
Graphique 8 : Evolution moyenne 2026-2028 des dépenses sociales par secteur (en milliards de FCFA)..... 49
Graphique 9 : Evolution des principaux soldes budgétaires..... 61

INTRODUCTION

1. L’économie mondiale fait preuve de résilience, mais évolue dans un environnement complexe, marqué à la fois par des avancées et par des vulnérabilités macroéconomiques persistantes. L’incertitude entourant les politiques économiques s’est nettement accentuée, en particulier dans les domaines commercial et budgétaire. Par ailleurs, les tensions géopolitiques – notamment au Moyen-Orient et en Ukraine – ainsi que les conflits commerciaux à l’échelle mondiale demeurent préoccupants.

2. Les tensions géopolitiques pourraient s’intensifier, en provoquant une nouvelle flambée des prix des produits de base. Une aggravation des conflits au Moyen-Orient et en Ukraine risquerait d’affecter directement les routes commerciales, tout en exerçant une pression à la hausse sur les prix de l’énergie et des denrées alimentaires. Les pays importateurs de ces produits seraient particulièrement vulnérables, exposés à des effets stagflationnistes amplifiés par l’appréciation du dollar.

3. En matière de commerce international, une intensification des mesures protectionnistes – telles qu’une nouvelle vague de droits de douane – risquerait d’aggraver les tensions commerciales, de freiner les investissements, de nuire à l’efficience des marchés, de perturber les échanges et de désorganiser à nouveau les chaînes d’approvisionnement. Plus largement, les barrières aux échanges se multiplient : environ 3200 nouvelles restrictions commerciales ont été imposées en 2022, et près de 3000 en 2023, contre environ 1100 en 2019.

4. En 2024, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a observé une tendance inquiétante : une augmentation significative des restrictions commerciales mondiales, notamment parmi les pays du G20. Entre la mi-octobre 2023 et la mi-octobre 2024, les membres de l'OMC ont introduit 193 nouvelles mesures restrictives concernant le commerce des marchandises, contre 303 mesures de facilitation des échanges. Cela indique une nette augmentation des restrictions par rapport aux années précédentes. Par ailleurs, un rapport spécifique sur les pays du G20 a révélé que le nombre de mesures commerciales restrictives adoptées par ces pays a augmenté de près de 50 % depuis 2020, englobant des droits de douane plus élevés, des quotas d'importation et des subventions à l'exportation.

5. Cette évolution pourrait entraîner une reconfiguration des relations commerciales mondiales, au prix de pertes d'efficience. Une tendance préoccupante est l'augmentation des restrictions à l'exportation, notamment pour les produits alimentaires, les engrais et les aliments pour animaux. Depuis le début du conflit entre la Russie et l'Ukraine en février 2022, plus de 125 mesures restrictives ont été introduites dans ces secteurs, dont 75 sont encore en vigueur à la fin de 2023, affectant des échanges d'une valeur d'environ 29,6 milliards de dollars américains. Ces nouvelles restrictions commerciales ont des répercussions sur le commerce mondial : (i) une probable diminution du commerce mondial de biens de 0,2% en 2025 ; (ii), une possible baisse de 1,5% pourrait être observée si les droits de douane les plus élevés sont appliqués; (iii) une augmentation des coûts des importations due à la hausse des tarifs douaniers contribuant à l'accélération de l'inflation ; (iii) une baisse de la production et de la distribution mondiales, notamment dans les secteurs de l'électronique et de l'automobile.

6. L'élection du 47e président des États-Unis en janvier 2025 a été suivie par la mise en œuvre de nouvelles mesures protectionnistes, impactant le commerce international et ayant des répercussions significatives sur les économies africaines. Lors de son discours inaugural, le président américain a annoncé des réformes majeures dans les domaines de l'immigration, du commerce et de l'énergie.

7. Dans ce contexte, les risques de dégradation pourraient se multiplier et peser lourdement sur les perspectives mondiales. Parmi eux figurent l'escalade des conflits régionaux, la prolongation d'une politique monétaire restrictive, ainsi qu'une éventuelle résurgence de la volatilité sur les marchés financiers, susceptible d'avoir des effets défavorables sur les marchés de la dette souveraine.

8. Dans ce climat d'incertitude marquée, l'action publique doit à la fois contenir les risques à court terme et restaurer des marges de manœuvre, tout en poursuivant les efforts visant à renforcer les perspectives de croissance à moyen terme.

9. Ainsi, les projections du FMI reposent sur les politiques publiques actuellement en vigueur. Les prévisions pour 2025 tablent sur un ralentissement de l'économie mondiale contrairement à la stabilité annoncée dans la mise à jour des Perspectives de l'économie

mondiale (PEM) de janvier 2025, suite à la hausse des droits de douane et à la persistance de l'incertitude.

10. La croissance mondiale devrait ainsi chuter à 2,8% en 2025 contre 3,3% en 2024. Cette tendance baissière est observée au niveau de tous les pays. Une intensification des facteurs ci-dessus-cités pourraient encore freiner la croissance à court et à long terme, tandis que l'érosion des marges de manœuvre compromettrait la capacité des pays à faire face à des futurs chocs. Toutefois, la baisse des droits de douane et la conclusion de nouveaux accords permettant de clarifier et de stabiliser les politiques commerciales pourraient stimuler la croissance mondiale.

11. L'inflation mondiale devrait par conséquent ralentir pour atteindre 4,3% en 2025, avec une convergence plus rapide vers les objectifs ciblés dans les pays avancés que dans les économies émergentes et en développement. Si la tendance à la désinflation se poursuivait à l'échelle globale, des signes d'essoufflement de l'activité économique apparaitraient dans certains pays, tandis que l'inflation demeure élevée dans d'autres.

12. Dans les pays avancés, les prévisions de croissance évoluent de manière contrastée. Aux **États-Unis**, la croissance devrait ralentir à 1,8% en 2025, soit 0,9 point de pourcentage de moins que ce que prévoyait la mise à jour des PEM parue en janvier 2025. Cette révision à la baisse s'explique notamment par l'incertitude accrue entourant l'action des pouvoirs publics, la montée des tensions commerciales et le fléchissement de la demande.

13. Dans la **zone euro**, la croissance devrait s'établir à 0,8% en 2025 par rapport à la prévision initiale, ce qui correspond à une légère baisse de 0,2 point de pourcentage en raison des tensions géopolitiques qui continuent d'affecter la confiance des acteurs économiques. L'activité, moins dynamique que prévu à la fin de l'année 2024, notamment dans le secteur manufacturier, ainsi que l'intensification de l'incertitude politique et des politiques publiques, expliquent la révision à la baisse de 0,2 point de pourcentage, à 1,0% pour 2025.

14. Deux facteurs aux effets opposés contribuent à maintenir les prévisions de croissance relativement stables dans les autres pays avancés[1] (2,1% en 2025). D'une part, l'augmentation des revenus réels devrait soutenir le redressement cyclique de la consommation. D'autre part, les tensions croissantes autour des politiques commerciales risquent de freiner les investissements, pesant ainsi sur la dynamique économique.

15. Dans **les pays émergents et les pays en développement**, la croissance devrait ralentir pour atteindre 3,7 % en 2025 et 3,9 % en 2026, avec des révisions à la baisse significative pour les pays les plus affectés par les récentes mesures commerciales, notamment la Chine.

16. En **Afrique subsaharienne** la croissance sera plus modérée, à 3,8 % en 2025 et 4,2 % en 2026, soit une révision à la baisse de respectivement 0,4 et 0,2 point de pourcentage. Le ralentissement est imputable en grande partie aux turbulences de la conjoncture mondiale, illustrées par la baisse de la demande extérieure, la faiblesse des cours des produits de base et le resserrement des conditions financières, avec une dégradation plus marquée des perspectives d' exportation des produits de base par le pays commercialement plus exposés vis-à-vis des États-Unis.

17. Les avancées en matière de désinflation devraient se maintenir. Le ralentissement progressif des marchés de l'emploi devrait contribuer à maîtriser les pressions sur la demande. Avec la baisse anticipée des prix de l'énergie, l'inflation globale devrait continuer de diminuer pour se rapprocher des objectifs des banques centrales. Toutefois, l'inflation devrait rester légèrement au-dessus de la cible de 2,0% aux **États-Unis** en 2025, tandis que les pressions inflationnistes devraient être plus modérées dans la **zone euro**. En **Chine**, l'inflation devrait demeurer faible.

18. L'inflation en **Afrique subsaharienne** devrait continuer de diminuer. L'inflation globale, pondérée par le PIB, devrait connaître une baisse significative, passant de 18,3% en 2024 à 13,3% en 2025, avec des réductions marquées en Angola, au Ghana et au Nigéria. Cependant, elle demeurerait largement plus élevée dans les pays exportateurs de pétrole par rapport au reste de la région.

[1] Hors G7 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni) et pays de la zone euro.

19. La croissance économique, dans la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), est projetée à 2,9% à fin 2025. Les risques liés au surendettement des Etats et à l'affaiblissement de la position extérieure de la CEMAC pourraient altérer la viabilité des économies à court et moyen termes. Dans le même temps l'inflation est projetée à 3,2% en 2025.

20. Au Congo, le taux de croissance du PIB réel devrait se situer à 3,1% en 2025, contre 1,8% en 2024. Le taux d'inflation resterait au-dessus du seuil communautaire pour s'établir à 3,5% en 2025, contre 3,1% en 2024. Cette croissance serait tirée par le secteur secondaire, principalement par la branche « autres activités extractives » (32,0%) et suivie par la branche « fabrication des produits minéraux non métalliques » (17,8%).

21. Le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) 2026-2028 doit permettre de d'atteindre simultanément les objectifs ci-après dès l'an prochain et au cours des années suivantes :

(i) Poursuivre le désendettement rapide de l'Etat pour retrouver les marges en trésorerie indispensables à la bonne exécution des politiques publiques et réduire la charge d'intérêts au profit de dépenses productives pour l'économie et la société ;
(ii) Soutenir la croissance par un effort particulier sur les dépenses d'investissement notamment dans les secteurs clefs pour libérer la création de valeur que sont l'énergie, les transports et l'agriculture, ainsi que sur les politiques d'éducation et de santé qui jouent un rôle fondamental pour la croissance à long terme ;
(iii) Veiller à la bonne maîtrise des autres dépenses et poursuivre l'amélioration du rendement des recettes fiscales, gage de la soutenabilité du budget et du bon financement des politiques prioritaires ;
(iv) Améliorer la qualité et l'efficience de la dépense publique par la poursuite de la réforme des budgets programmes et par une série de réformes dans la gestion des investissements publics.

22. Par ailleurs, le CBMT 2026-2028 est aussi le support de financement de la démocratie et de la vie des institutions ; à ce titre, il prévoit les moyens nécessaires à l'organisation de l'élection Présidentielle en 2026 et à la poursuite de la départementalisation engagée par le Gouvernement.

23. Le présent document passe en revue les évènements politiques, économiques et sociaux récents, les perspectives macroéconomiques et la politique budgétaire courant 2026-2028 ainsi que les facteurs de risque. Il est structuré en cinq (05) chapitres suivants : 1) Contexte politique, économique et social récent ; 2) Développements macroéconomiques récents ; 3) Perspectives macroéconomiques de 2026 à 2028 ; 4) Politique budgétaire à moyen terme et ; 5) Facteurs de risque.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL RECENT

1.1 Contexte politique

24. L'année 2025 s'ouvre sur une forte dynamique présidentielle, portée par des orientations stratégiques affirmées, et une exigence explicite en matière de gestion des finances publiques et de bonne gouvernance.

25. **Orientations générales** : Dans son message de vœux à la nation, le Chef de l'État a affirmé que l'année à venir devait servir à consolider les progrès réalisés précédemment. Il a souligné qu'un tel objectif, bien qu'ambitieux, était pleinement à la portée du pays et ne devait souffrir d'aucune ambiguïté. S'adressant aux corps constitués et aux forces vives de la nation, il a rappelé que chaque citoyen est attendu dans l'accomplissement de son devoir. Il a mis en avant les valeurs essentielles du vivre-ensemble : unité, travail, progrès — piliers de la devise nationale — ainsi que la solidarité, la tolérance, la justice et la responsabilité, individuelle comme collective.

26. **Paix, sécurité et stabilité** : Souhaitant renforcer la paix, le Président a donné des instructions au gouvernement de soutenir davantage la force publique. Il a insisté sur l'amélioration des conditions de vie et de travail de ses membres : habillement, couchage, entretien des casernes, accès à l'eau potable, à l'électricité, et ouverture des voies de communication avec le centre-ville.

27. Sur le plan régional, le Chef de l'État a réitéré l'importance du dialogue pour résoudre les crises. Il a notamment rappelé les dangers liés à la multiplication des conflits à travers le monde — en Europe, en Afrique et au Proche-Orient — et a appelé à une solution libyenne portée par les Libyens eux-mêmes. Dans le cadre de la Charte de réconciliation inter-libyenne, il a salué l'aboutissement d'un processus devant conduire à un État unitaire et souverain.

28. Face aux combats persistants dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), il a exprimé sa vive préoccupation, condamné les agissements du groupe armé M23, et appelé à la cessation des hostilités et au respect des couloirs humanitaires. Il a

également reçu les délégations catholique et évangélique de la RDC venues solliciter son implication dans l'organisation d'un sommet entre les Présidents de RDC et du Rwanda, afin de favoriser un retour au dialogue.

29. Enfin, dans son discours au Conseil supérieur de la magistrature, il a réaffirmé le rôle central de la justice dans la paix sociale, appelant les magistrats à des résultats tangibles et à l'impartialité totale.

30. **Coopération internationale :** Le Chef de l'État a réaffirmé l'ouverture du pays à toute coopération « gagnant–gagnant », dans le respect mutuel des souverainetés et des intérêts. Il a tenu des échanges avec plusieurs partenaires bilatéraux : Chine, Angola, Égypte, Madagascar, France, États-Unis, Cuba, Saint-Siège, entre autres.

31. Avec la Chine, les discussions ont porté sur le renforcement de l'amitié historique et la gouvernance climatique. Avec l'Égypte, les deux pays se sont engagés à renforcer leur coopération dans les domaines sécuritaire, économique, éducatif et diplomatique. La coopération avec Cuba a mis l'accent sur la santé, la formation, le tourisme et la culture.

32. À travers ses rencontres avec les représentants diplomatiques et les hauts responsables étrangers, le Président a souligné l'importance de la solidarité internationale, de la résolution des conflits par le dialogue et du renforcement de la diplomatie africaine.

33. **Intégration régionale et continentale :** Dans le cadre de l'Union africaine (UA), le Chef de l'État a pris part aux sommets et réunions visant à renforcer l'intégration continentale. Il a soutenu la candidature de Madagascar à la tête de la Commission de l'UA et participé aux travaux relatifs à la présidence tournante, confiée à l'Angola.

34. Lors d'un sommet de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) consacré à la situation humanitaire en Afrique centrale, le Président a plaidé pour des solutions concertées, condamné les groupes armés et appelé à l'action collective pour venir en aide aux populations déplacées. Il a également eu des entretiens bilatéraux, notamment avec son homologue gabonais, sur la coopération régionale.

35. **Projets structurants et priorités nationales :** Le Président a exhorté le nouveau gouvernement à accélérer la mise en œuvre des projets prioritaires, exigeant des résultats concrets dans les domaines des infrastructures (routes, hôpitaux, université, baie de

Loango), de l'agriculture, de l'énergie et des services publics. Il a dénoncé les lourdeurs administratives qui freinent les actions de développement et a demandé que chaque ministère se concentre sur des initiatives à fort impact, avec des livrables clairs et des rapports d'étape précis.

36. Lors du sommet africain de l'énergie, il a valorisé les immenses ressources du bassin du Congo, en particulier dans les énergies renouvelables, appelant à renforcer les infrastructures pour un accès accru à l'électricité à l'échelle régionale.

37. **Ressources financières et bonne gouvernance :** Le Chef de l'État a annoncé une réforme fiscale ambitieuse destinée à renforcer les recettes publiques. Il a insisté sur la nécessité d'une transparence totale dans les partenariats économiques et dénoncé les manquements de certaines entreprises en matière de contributions fiscales. L'exigence est claire : les résultats doivent être concrets et mesurables, et la gestion des ressources publiques irréprochable. Il a ainsi placé la rigueur, la responsabilité et l'efficacité au cœur de l'action gouvernementale.

38. En 2025, le gouvernement a inscrit son action dans la droite ligne des orientations définies par le Chef de l'État, traduisant ainsi sa volonté d'assurer la cohérence et l'efficacité de la gouvernance nationale.

39. Le Chef du gouvernement a réitéré les directives présidentielles en matière de paix et de gouvernance, en soulignant l'importance du travail acharné et de la préservation de la paix comme fondements essentiels de la stabilité du pays.

40. Compte tenu des enjeux socio-économiques, le Premier ministre a lancé un appel à l'action pour consolider les réformes en cours et améliorer l'efficacité de l'administration publique.

41. Une délégation dirigée par le Premier ministre s'est rendue dans le département du Kouilou dans le cadre du suivi de l'état d'avancement des travaux de : (i) l'Université de Loango ; (ii) musée de la mémoire et de l'esclavage ; (iii) travaux des voiries urbaines de Pointe-Noire et ; (iv) l'Université catholique du Congo à Liambou.

42. Deux initiatives majeures ont marqué l'agenda environnemental : (i) le lancement de la deuxième phase du projet **Biodev 2030**, pour l'élaboration d'un plan d'action

environnemental commun et ; (ii) une réunion avec le PNUD portant sur les tourbières et la biodiversité du bassin du Congo, en préparation à la **COP 30** à Belém (Brésil).

43. Par ailleurs, l'ONU a adopté une résolution proposée par le gouvernement sur la **Décennie pour le boisement et le reboisement (2027–2036)**. Le gouvernement a souligné l'importance d'une coopération renforcée entre gouvernements, communautés, secteur privé et société civile pour assurer la durabilité des forêts.

44. Le Congo et la Serbie ont signé à Belgrade un **mémorandum d'entente** sur les consultations politiques et un **accord d'exemption de visa** pour les détenteurs de passeports diplomatiques et de service, ouvrant la voie à une coopération bilatérale élargie.

45. Le gouvernement a échangé avec l'ambassadrice du Venezuela, Laura Evangelia Suarez, en vue de **renforcer la coopération pétrolière**, avec un accent mis sur la **formation et le développement des compétences techniques** des cadres congolais. Les deux pays visent une collaboration globale sur toute la chaîne pétrolière.

46. À Pointe-Noire, le gouvernement a présenté sa **vision intégrée du transport multimodal**, incluant les infrastructures routières, ferroviaires, aériennes et maritimes, en vue d'optimiser la mobilité et les échanges.

47. Le lancement de la **caravane de l'entrepreneuriat** à Ouesso marque un engagement fort pour la promotion des jeunes porteurs de projets. L'initiative vise à dynamiser le tissu économique local dans une région à fort potentiel.

48. L'emploi reste une priorité du gouvernement. En partenariat avec l'OIT, les discussions ont porté sur les **perspectives d'emploi industriel** et le projet « **Mosala** », destiné à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes Congolais et à renforcer le rôle du pôle emploi national.

49. La collaboration avec le PNUD s'est renforcée à l'occasion de la revue du programme pays 2020–2024 et de la définition des priorités pour 2025–2026. Les projets visent un impact fort sur la lutte contre la pauvreté, l'accès à l'électricité, l'égalité de genre et l'entrepreneuriat des jeunes.

50. Un dialogue ouvert avec les partenaires sociaux a permis d'engager une réflexion conjointe sur les **taxes inscrites dans la loi de finances 2025** ainsi que sur la **réforme du code de la sécurité sociale**.

1.2 Contexte économique et social

51. L'intégration monétaire constitue un pilier essentiel de la vision du Chef de l'État, dans la mesure où elle favorise une plus grande cohésion économique et politique entre les pays membres. Toutefois, elle requiert une gestion rigoureuse ainsi qu'une coordination étroite des politiques économiques. La valorisation de la monnaie unique demeure, en effet, un exercice d'équilibre entre compétitivité extérieure, stabilité interne et confiance des partenaires internationaux. C'est dans ce contexte que, lors d'un séjour à Oyo, dans le département de la Cuvette, le Président de la République a reçu le gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). Ce dernier lui a présenté les spécimens de la nouvelle série de pièces de monnaie qui va être prochainement mise en circulation dans les six pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Cette initiative vise à pallier la pénurie de pièces et à lutter contre leur réexportation hors de la zone CEMAC.

52. Dans le cadre du suivi des avancées des projets agricoles et agro-industriels, secteurs clés de son programme de gouvernance, le Chef de l'État a effectué une visite de travail dans le département de la Bouenza. À cette occasion, il s'est rendu dans la zone agricole protégée (ZAP) de Mouindi, ainsi qu'aux usines Agri-hub d'ENI Congo et Sheng-Sheng à Loudima, spécialisées respectivement dans la production de biocarburants et la transformation du manioc. Le Président de la République a réaffirmé son attachement à l'autosuffisance alimentaire, soulignant qu'« *un peuple qui ne produit pas ce qu'il consomme ne peut être véritablement libre* ». Il a également réitéré son appel à l'émulation entre les départements, se disant enthousiaste à l'idée de les voir engagés dans une saine compétition. « *On y trouvera de tout : du manioc, des safous, des poulets, des poissons, des crocodiles, des tortues, des bœufs, des moutons, des bananes…* », a-t-il précisé.

53. Après la phase de suivi des projets agricoles et agro-industriels dans la Bouenza, le Président de la République a procédé, dans ce même département à l'inauguration de deux

unités économiques notamment la distillerie du Congo à N'kayi et l'agri-hub Arturo Belleza d'ENI Congo à Loudima.

54. Souhaitant stimuler le développement du pays, le Chef de l'État a mis en avant, lors d'un forum annuel des investissements à Abu Dhabi, le potentiel exceptionnel du Congo en ressources naturelles, hydriques et écologiques, devant des investisseurs intéressés par les opportunités qu'offre la nation. En marge de ce forum, le Congo et les Émirats arabes unis ont conclu un accord global de partenariat économique. Placée sous l'égide du Président de la République et du prince héritier Mohammed ben Zayed Al Nahyane, la signature de cet accord a été effectuée conjointement par le ministre congolais des finances, du budget et du portefeuille public, et par le ministre émirien du commerce extérieur, Ahmed Al Zeyoudi.

55. Dans le cadre de ses actions économiques et sociales, le gouvernement a marqué sa présence lors d'une cérémonie officielle au cours de laquelle les actifs de la société pétrolière Chevron ont été transférés à un nouvel opérateur, Trident Energy. Celui-ci reprend l'ensemble du capital ainsi que tous les intérêts participatifs, incluant les permis d'exploitation de Nkossa, Nsoko II, Moho Bilondo et Lianzi.

56. Le gouvernement affiche l'ambition d'accroître la contribution du secteur forestier au produit intérieur brut (PIB), tout en stimulant le développement d'une industrie nationale de transformation du bois.

57. Dans le cadre d'un échange avec les entreprises de production de farine de blé, le gouvernement a abordé deux préoccupations majeures : la prolifération des taxes fiscales et le déficit énergétique, qui risquent à moyen terme d'affaiblir la capacité de production de ces sociétés.

58. Lors des échanges entre le Congo et l'Italie, les discussions ont porté sur le renforcement des relations bilatérales, en particulier dans le secteur de la santé. Les échanges ont également abordé les implications financières liées aux accords inscrits dans le cadre du plan Mattei et les stratégies visant à améliorer le climat des investissements.

59. À l'occasion de la présentation des produits issus de la première campagne de pêche à Mossaka, le gouvernement a réaffirmé sa volonté de faire du chef-lieu du département

Congo-Oubangui un pôle d'excellence à l'échelle nationale. Il a été annoncé la modernisation des techniques de pêche par l'installation d'unités de fumage et de congélation du poisson, en vue de valoriser la production locale et de structurer les coopératives.

60. Un Forum sur l'énergie et l'investissement au Congo s'est tenu à Kintélé, avec la participation d'acteurs politiques, économiques et financiers. Cet événement a été l'occasion de débattre des stratégies permettant de renforcer le potentiel du secteur des hydrocarbures et de faire avancer les projets majeurs en cours. Par cette initiative, le gouvernement cherche à promouvoir les opportunités du marché congolais, explorer de nouvelles pistes d'investissement, et consolider la position du pays comme hub régional des hydrocarbures.

61. Une cérémonie de signature de contrat a été organisée entre la société congolaise Tinda Energy S.A et la société chinoise Complant pour la construction d'une centrale solaire de 56 mégawatts dans la Zone économique spéciale d'Ignié. Ce projet inclut également la mise en place de lignes de transport et d'infrastructures d'accès.

62. Dans le secteur des transports, le gouvernement a engagé des discussions avec des représentants du système des Nations Unies et de l'Union africaine pour moderniser les infrastructures, en vue de faciliter le commerce et la mobilité. Un forum de financement est envisagé pour concrétiser les projets communs. Par ailleurs, une rencontre stratégique a eu lieu avec la Banque mondiale afin de renforcer le partenariat dans ce domaine et d'en assurer un développement intégré.

63. En matière d'enseignement supérieur, le gouvernement et l'ambassade de France au Congo ont échangé sur les axes prioritaires de coopération, notamment la formation académique et l'insertion professionnelle des jeunes. Un autre échange, cette fois avec l'Italie, a porté sur les partenariats entre écoles d'administration et les entreprises italiennes en vue d'encourager les stages et les formations en alternance.

64. Dans le domaine culturel, une rencontre a été organisée à Paris avec des talents de la diaspora à l'occasion du lancement international du Festival panafricain de musique (Fespam). Le gouvernement y a mis en avant la nécessité de valoriser l'héritage artistique

et de soutenir la relève culturelle, notamment à travers les figures emblématiques comme celles du collectif Biso na Biso.

65. Dans le cadre du Programme national des filets sociaux, des aides ont été distribuées à des ménages vulnérables dans plusieurs départements. Ce soutien social a permis à plus d'un millier de personnes de bénéficier d'allocations d'appoint, avec pour objectif de renforcer la solidarité nationale.

CHAPITRE 2 : DEVELOPPEMENTS MACROECONOMIQUES RECENTS

2.1- Environnement international

2.2.1- Croissance économique

66. **La croissance mondiale** devrait chuter à 3,0% en 2025 contre 3,3% en 2024. Cette tendance baissière qui s'impose à l'ensemble des pays résulte essentiellement des conséquences de la guerre commerciale que se livrent les principales économies des pays avancés.

67. Dans les **pays avancés**, La croissance devrait s'établir à 1,5 % en 2025 contre 1,8% en 2024. Aux **États-Unis**, le PIB réel régresserait à 1,9% en 2025, contre 2,8% en 2024.

68. Dans la **zone Euro**, la croissance du PIB ressortirait à 1,0% en 2025, contre 0,9% en 2024. Au **Japon**, la croissance se situerait à 0,7% en 2025, contre 0,1% en 2024. Au **Royaume-Uni**, le PIB se situerait à 0,7% en 2025, contre 0,2% en 2024.

69. Dans les **pays émergents** et les **pays en développement,** l'activité économique se situerait à 3,7% en 2025, contre 4,3% en 2024. En **Chine**, la croissance se fixerait à 4,0% en 2025, contre 5,0% en 2024. En **Inde**, la croissance s'établirait à 6,2% en 2025 contre 6,5% en 2024.

70. L'activité économique en **Afrique Subsaharienne** s'établirait à 4,0% en 2025, contre 4,0% en 2024. Au **Nigéria**, la croissance se situerait à 3,0% en 2025 après avoir été de 3,4% en 2024. En **Afrique du Sud**, elle passerait de 0,6% en 2024 à 1,0% en 2025.

71. En ce qui concerne la **communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale** (CEMAC), la croissance se situerait à 2,9% en 2025, contre 3,4% en 2024, en lien avec un ralentissement des activités dans le secteur pétrolier.

Tableau 1 : Croissance mondiale (en %)

	2024	2025
Monde	3,3	3,0
Pays avancés	1,8	1,5
Etats-Unis	*2,8*	*1,9*
Zone Euro	*0,9*	*1,0*
Japon	*0,1*	*0,7*
Royaume-Uni	*1,1*	*1,2*
Pays émergents et pays en développement	4,3	4,1
Chine	*5,0*	*4,8*
Inde	*6,5*	*6,4*
Afrique Subsaharienne	*4,0*	*4,0*
Nigéria	3,4	3,4
Afrique du Sud	0,6	1,0
CEMAC	3,4	2,9

Source : FMI (weo avril 2025)

2.2.2- Inflation

72. Le resserrement de la politique monétaire dans les **pays avancés** en réponse à une inflation galopante devrait atténuer les tensions inflationnistes. En effet, le taux d'inflation se situerait à 2,4% en 2025 contre 2,8% en 2024. Aux **États-Unis**, l'inflation s'établirait à 3,0% en 2025, comme en 2024. Dans la **zone Euro**, elle se fixerait à 6,2% en 2025, contre 7,8% en 2024. Au **Japon**, l'inflation se hisserait à 2,4% en 2025, après avoir été de 2,7% en 2024.

73. Dans les **pays émergents** et **pays en développement**, on devrait s'attendre à un ralentissement des tensions inflationnistes. Le taux d'inflation devrait se situer à 5,5% en 2025, contre 7,7% en 2024.

74. En **Afrique subsaharienne**, les pressions inflationnistes élevées devraient être contenues à 13,3% en 2025 contre 18,3% en 2024, en lien avec le renchérissement des coûts de l'emprunt du fait des difficultés d'accès au financement.

75. Dans la **zone CEMAC**, l'inflation devrait se situer à 4,0% en 2025, contre 4,5% en 2024.

Tableau 2 : Inflation (en %)

	2024	2025
Pays avancés	**2,8**	**2,4**
Etats-Unis	*3,0*	*3,0*
Zone Euro	*7,8*	*6,2*
Japon	*2,7*	*2,4*
Pays émergents et pays en développement	**7,7**	**5,5**
Afrique Subsaharienne	18,3	13,3
CEMAC	4,5	4,0

Source : FMI_CEMAC

2.2- Environnement national

2.2.1- Croissance économique

76. En 2025, l'économie congolaise devrait enregistrer une croissance de 3,1% contre 1,8% en 2024, en rapport avec la bonne tenue des activités du secteur hors pétrole (3,6% en 2025, contre 3,4% en 2024) et la performance du secteur pétrolier (1,3% en 2025, contre -1,7% en 2024). La croissance serait portée par le dynamisme des activités des secteurs tertiaire (4,9%), secondaire (1,9%) et primaire (2,3%).

Tableau 3 : Croissance réelle des branches d'activités par secteur (en%)

(Variation annuelle, en pourcentage)	2023	2024	2025
SECTEUR PRIMAIRE	**3,0**	**2,0**	**2,3**
Agriculture	5,2	5,4	5,6
Elevage et chasse	4,0	4,2	4,4
Sylviculture et exploitation forestière	-0,6	-1,6	-1,5
Pêche et pisciculture	3,5	-3,0	3,3
SECTEUR SECONDAIRE	**-0,3**	**-0,4**	**1,9**
Extraction des hydrocarbures	-0,5	-1,7	1,3
Extraction de pierres, sable et argiles	-8,0	3,0	3,6
Autres activités extractives	33,4	30,6	32,0
Industries alimentaires	4,1	4,3	4,5
Travail de bois, fabric. Articles bois ou vannerie	3,0	-1,1	-2,8
Industries chimiques	14,2	9,3	-1,3
Fabrication de produits minéraux non métalliques	16,8	17,0	17,8
Autres industries manufacturières	3,0	-1,3	-4,2
Production et distribution d'électricité et d'eau	-0,1	1,1	1,3
Construction	-8,0	3,0	3,6
SECTEUR TERTIAIRE	**5,1**	**4,5**	**4,9**
Commerce	4,1	-2,4	-1,2
Hôtels, bars et restaurants	4,4	4,6	5,0
Transports et auxiliaires de transport	0,9	1,1	1,8
Postes et télécommunications	3,2	3,4	5,0
Banques et assurances	7,0	9,5	7,8
Autres services marchands	16,0	10,0	9,2
Activités d'administration publique	-4,2	2,4	2,0
Education	4,4	4,7	9,2
Santé et action sociale	4,6	-6,5	0,3
Branche fictive consommatrice des SIFIM	0,0	0,0	0,0
IMPOTS ET TAXES SUR LES PRODUITS	**2,1**	**1,8**	**3,1**
PIB au prix du marché	**2,1**	**1,8**	**3,1**
dont PIB pétrole	-0,5	-1,7	1,3
dont PIB hors pétrole	3,2	3,4	3,6

Source : CCMB/FMI

2.2.2- Inflation

77. En 2025 le niveau général des prix à la consommation connaitrait une évolution haussière. L'inflation annuelle se situerait à 3,5% en 2025, contre 3,1% l'année précédente, soit une accélération de 1,4 point de pourcentage.

2.2.3- Secteur extérieur

78. En 2025, le solde du compte courant demeurerait excédentaire à 443,1 milliards de FCFA. Toutefois, cet excédent serait en régression de 31,0% comparativement à 2024, du fait essentiellement d'une forte progression des importations, en rapport avec la consolidation projetée de l'activité économique au niveau national.

79. Le déficit de la balance des services devrait se dégrader de 9,0% en 2025 par rapport à 2024 en s'établissant à -1 387,8 milliards de FCFA. Cette évolution s'expliquerait par la progression des importations de services d'assistance technique par le secteur pétrolier.

80. En 2025, le solde du compte des revenus, se dégraderait de 8,8% en 2025, à -453,6 milliards de FCFA, consécutivement à la hausse des intérêts à payer par le secteur privé.

81. Le solde des transferts courants devrait se hisser à 0,3%, à 129,5 milliards de FCFA en 2025, en raison de la légère hausse prévue des envois de fonds réalisés par les travailleurs expatriés vers leurs pays d'origine.

2.2.4- Secteur monétaire

82. En 2025, la situation monétaire du Congo s'est caractérisée par : (i) un bond de 52,6% des avoirs extérieurs nets, à 483,8 milliards de FCFA. Cette situation s'explique principalement par la forte progression des avoirs extérieurs nets des banques primaires (+148,0%, à 296,9 milliards FCFA contre 119,7 milliards FCFA une année auparavant), en raison des rapatriements des recettes d'exportation par leur clientèle, conformément à la règlementation de changes ; (ii) une baisse de 1,4 % du crédit intérieur, à 3 114,6 milliards de FCFA en lien, entres autres, avec la perception du risque de contrepartie par les banques

83. En conséquence, la masse monétaire (M2) a progressé de 2,3% sur la période sous revue, pour s'établir à 3 200,0 milliards de FCFA, en relation avec l'augmentation sa contrepartie extérieure.

2.2.5- Secteur des finances publiques

84. L'exécution budgétaire à fin décembre 2024, au 31 mars 2025 et la situation de la dette se présentent ainsi qu'il suit :

85. **L'exécution budgétaire à fin décembre 2024 :** Sur la base des prévisions de 2 605,7 milliards de FCFA en recettes et de 2 069,7 milliards de FCFA en dépenses, le budget de l'Etat est exécuté au 31 décembre 2024, respectivement à 2 330,5 milliards de FCFA et à 2 000,0 milliards de FCFA, soit 89,4 % et 96,6 % de l'objectif annuel. Cette exécution dégage un solde budgétaire excédentaire de 330,5 milliards de FCFA, contre 520,6 milliards de FCFA l'année précédente, à la même période.

86. Au niveau du budget général, les recettes ont atteint 2 266,9 milliards de FCFA pour une prévision de 2 462,0 milliards de FCFA (92,1%) contre 2 267,0 milliards de FCFA une année auparavant, à la même période. Les dépenses se sont établies à 1 936,3 milliards de FCFA pour une prévision de 1 926,0 milliards de FCFA (100,5%) contre 1 746,4 milliards de FCFA une année auparavant.

87. Pour les budgets annexes, les recettes et les dépenses sont réalisées à 1,7 milliard de FCFA pour une prévision de 7,8 milliards de FCFA (21,8%), contre 6,3 milliards de FCFA exécutées à fin décembre 2023. Les comptes spéciaux du trésor sont exécutés en recettes et en dépenses à 62,0 milliards de FCFA (45,6%) contre 80,7 milliards de FCFA exécutées l'année précédente, à la même période.

88. A fin décembre 2024, la position nette du gouvernement est débitrice du système bancaire de 132,7 milliards de FCFA. Cette situation est consécutive aux tirages réalisés auprès de la BEAC et des banques commerciales.

89. La dette extérieure nette à fin décembre 2024 est amortie à hauteur de 496,1 milliards de FCFA pour une prévision de 406,8 milliards de FCFA soit un taux d'amortissement de 121,9%. Ce dépassement s'explique par la prise en compte de la dette amortie d'Exim Bank Chine. Comparé à fin décembre 2023 (795,9 milliards de FCFA), le taux de remboursement est en baisse de 37,7%.

90. Pour une prévision annuelle de 204,0 milliards de FCFA, les paiements au titre de la dette intérieure sont effectués à hauteur de 91,2 milliards de FCFA (44,7%), contre 452,2

milliards de FCFA en 2023, dont 64,4 milliards de FCFA au titre des arriérés sociaux, 23,9 milliards de FCFA au titre des arriérés commerciaux et 2,9 milliards de FCFA de la situation du 4 mars.

91. **L'exécution budgétaire à fin mars 2025** : Les recettes et les dépenses du budget de l'Etat ont été réalisées respectivement à 474,2 milliards de FCFA (18,6%) et 364,4 milliards de FCFA (16,6%) contre 419,7 milliards et 392,1 milliards l'année dernière à la même période. Il se dégage un solde budgétaire excédentaire de 109,8 milliards de FCFA contre 27,7 milliards de FCFA une année auparavant, à la même période.

92. Le budget général est exécuté en recettes à 458,5 milliards de FCFA et en dépenses à 348,7 milliards de FCFA pour des prévisions annuelles de 2 411,0 milliards de FCFA et 2 059,0 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 19,0% pour les recettes et 16,9% pour les dépenses.

93. Les recettes et les dépenses des budgets annexes sont réalisées à 0,0 milliard de FCFA pour des prévisions de 8,8 milliards de FCFA avec un même taux de réalisation de 0,4%, contre 0,5 milliard de FCFA à fin mars 2024.

94. S'agissant des comptes spéciaux du trésor, ils sont exécutés en recettes et en dépenses à 15,6 milliards de FCFA (12,0%) contre 15,0 milliards de FCFA, l'année passée à la même période.

95. A fin mars 2025, la position nette du gouvernement est débitrice du système bancaire de 14,7 milliards de FCFA. Cette situation est consécutive aux tirages auprès de la BEAC et d'un remboursement net de 20,5 milliards de FCFA auprès des banques commerciales.

96. La dette extérieure à fin mars 2025 est amortie à hauteur de 110,9 milliards de FCFA pour une prévision de 327,0 milliards de FCFA soit un taux d'amortissement de 33,9%. Comparé à fin mars 2024 (115,1 milliards de FCFA), le taux de remboursement est en baisse de 3,6%.

97. Pour une prévision annuelle de -155,0 milliards de FCFA, les paiements au titre de la dette intérieure sont effectués à hauteur de -17,9 milliards de FCFA (11,6%), contre 50,0

milliards de FCFA en 2024, dont 16,7 milliards de FCFA au titre des arriérés sociaux et 1,2 milliard de FCFA au titre des arriérés commerciaux.

2.2.6- Défis majeurs liés à la reprise économique

98. La reprise économique a connu un frein suite aux effets des multiples chocs tant économiques que sociaux. Malgré tout, le Congo a réussi à rééquilibrer son solde budgétaire, à réduire sa dette publique extérieure et à rétablir sa dynamique de croissance économique dans le cadre de l'accord au titre de la FEC arrivé à son terme. Des recettes supplémentaires hors hydrocarbures ont été mobilisées, bien que le potentiel n'ait pas été entièrement exploité.

99. Dans ce contexte**,** il sera question entre autres, de prendre en compte des mesures de réduction des exonérations fiscales en vue de renforcer le niveau de contribution des recettes fiscales. Il s'agira également de **renforcer la mobilisation des recettes publiques et l'efficacité de la dépense publique**. Cette orientation doit également renforcer la maîtrise des risques en vue de réduire la vulnérabilité du budget.

100. Plus spécifiquement, il s'agit de diversifier l'économie, entre autres par l'électricité, les transports, l'agriculture et les nouvelles technologies de l'information et de communication.

CHAPITRE 3 : PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES DE 2026 A 2028

3.1 Principales hypothèses au niveau international

101. L'économie internationale demeure résiliente face aux différents chocs, entre autres : (i) les conséquences du conflit entre la Russie et l'Ukraine qui continue de perturber les circuits d'approvisionnement en produits de base ; (ii) les effets de la guerre entre Israël et le Hamas ; et (iii) les répercussions de la guerre commerciale entre les Etats-Unis et les autres partenaires commerciaux.

3.1.1 Croissance économique

102. Selon les perspectives du FMI, la croissance économique mondiale se raffermirait de 0,2 point de pourcentage, pour s'établir à 3,0% en 2026. Cette situation s'explique, entre autres, par l'orientation de la politique budgétaire qui devrait se resserrer au cours de la période 2025–26 dans les pays avancés, et, dans une moindre mesure, dans les pays émergents et les pays en développement. La croissance s'établirait à 3,2% en 2027 et 2028.

103. Dans les **pays avancés**, la croissance s'établirait à 1,4% en 2025 et devrait légèrement ressortir à 1,5% en 2026. Elle se situerait en moyenne à 1,7% entre 2027 et 2028.

104. Aux **Etats-Unis**, la croissance devrait se situer à 1,7% en 2026, soit 0,1 point de pourcentage par rapport à l'année dernière. Cette tendance serait observée au fur et à mesure que la politique budgétaire prendrait un tour plus restrictif et que le refroidissement du marché de l'emploi ralentirait la consommation. Cependant, cette croissance devrait légèrement s'améliorer entre 2027 et 2028, passant de 2,0% en 2027 à 2,1% en 2028.

105. Dans la **zone Euro**, la croissance devrait se raffermir de 0,4 point de pourcentage en 2026 pour se fixer à 1,2%, en rapport avec la hausse des salaires réels qui devrait stimuler la consommation, et l'assouplissement progressif de la politique monétaire. La croissance se stabiliserait entre 2027 et 2028 pour se situer à 1,3%.

106. Dans les **pays émergents** et les pays en **développement**, la croissance économique s'accélérerait de 0,2 point de pourcentage, pour s'établir à 3,9% en 2026, sur fond

principalement du dynamisme des économies des pays à faible revenu. Cette croissance devrait continuer à se renchérir en 2027 (4,2%), avant de fléchir en 2028 (4,1%). Elle s'établirait en moyenne à 4,2% sur la période.

107. En **Afrique subsaharienne**, la croissance s'établirait à 4,2% en 2026, soit 0,4 point de pourcentage par rapport à l'année antérieure grâce à la performance attendue de l'économie sud-africaine qui compenserait le fléchissement de la croissance projetée au Nigeria.

108. En **zone CEMAC**, selon le rapport de politique monétaire de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), le taux de croissance économique dans la sous-région devrait se situer à 3,7% en 2026, soit 0,8 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Ce dynamisme de la croissance s'explique, entre autres, par les différentes initiatives de transformation structurelle en cours d'implémentation, notamment la stratégie sous régionale d'import-substitution des produits du cru (viande bovine, poisson, manioc, riz) ». La croissance progresserait de 3,3% en 2027 et de 3,9% en 2028.

3.1.2 Inflation

109. Les progrès en matière de maîtrise des tensions inflationnistes devraient se poursuivre en 2026. En effet, l'inflation mondiale reviendrait à 3,7% en 2026, en relation avec, le refroidissement progressif des marchés de l'emploi qui devraient juguler les tensions sur la demande essentiellement dans le groupe des économies émergentes et en développement, d'une part, et la baisse attendue des prix de l'énergie, d'autre part. L'inflation au niveau mondial devrait s'établir à 3,3% en 2027 à 3,2% en 2028.

110. Pour le groupe des **économies avancées**, les pressions inflationnistes devraient continuer à être maitrisées, avec un taux d'inflation qui s'afficherait à 2,2% en 2026. Ce taux devrait se situer à 2,0% en 2027 et à 2,1% en 2028.

111. **Aux Etats-Unis**, l'inflation s'établirait à 2,5% en 2026. Cette tendance baissière va se poursuivre en 2027 (2,1%) et en 2028 (2,2%).

112. Dans la **zone Euro**, les pressions inflationnistes devraient tempérer affichant une inflation de 1,9% en 2026, elle s'afficherait à 2,0% en 2027 et 2028.

113. S'agissant des **pays émergents et des pays en développement**, le FMI a tablé, pour un relâchement des tensions inflationnistes, avec un taux d'inflation qui reviendrait à 4,6% en 2026, soit 0,9 point de pourcentage par rapport à l'année dernière et ce, en relation avec le durcissement de la politique monétaire. Ces taux s'établiraient à 4,1% en 2027 et 4,0% en 2028.

114. **En Afrique subsaharienne**, les tensions inflationnistes devraient s'apaiser sur la période. L'inflation dans ladite région reviendrait de 12,9% en 2026, à 8,5% en 2027 puis à 8,3% en 2028, en rapport avec la baisse significative des prix des produits alimentaires au Nigeria.

115. Dans la **CEMAC**, l'inflation est projetée à 4,0% en 2026, en baisse de 0,5 point de pourcentage par rapport à l'année passée, au-dessus du seuil communautaire de 3,0%. Elle se situerait à 2,0% en 2027 et à 2,5% en 2028.

Tableau 4 : Croissance et inflation dans le monde

	PIB réel			Inflation		
	Estimation	Projection		Estimation	Projection	Projection
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Pays avancés	1.8	1.4	1.5	2.8	2.4	2.0
Etats-Unis	2.8	1.8	1.7	3.0	3.0	2.5
Japon	0.1	0.6	0.6	2.7	2.4	1.7
Zone Euro	0.9	0.8	1.2	2.4	2.1	1.9
Allemagne	-0.2	0.0	0.9	2.5	2.1	1.9
France	0.7	0.8	1.1	2.3	1.3	1.6
Pays émergents et en développement	4.3	3.7	3.9	7.7	5.5	4.6
Pays émergents et en développement d'europe	3.4	2.1	2.1	16.8	13.5	8.7
Pays émergents et en développement d'Asie	5.3	4.5	4.6	2.0	1.7	2.0
Chine	5.0	4.0	4.0	0.2	0.0	0.6
Inde	6.5	6.2	6.3	4.7	4.2	4.1
Afrique subsaharienne	4.0	3.8	4.2	18.3	13.3	12.9
Nigéria	3.3	3.0	2.7	33.2	26.5	37.0
Afrique du sud	0.6	1.0	1.3	4.4	3.8	4.5
*CEMAC	3.4	2.9	3.7	4.5	4.0	4.0
Congo	1.8	3.1	3.6	3.1	3.5	3.0
Cameroun	4.3	3.4	4.0	4.5	3.4	3.0
Gabon	2.9	2.8	2.6	1.2	1.5	2.0
Guinée Equatoriale	0.5	-4.2	0.0	3.2	4.0	10.2
RCA	1.3	1.7	1.7	4.7	4.6	3.5
Tchad	2.9	3.7	3.7	5.7	3.9	3.5

Source: weo_Avril-2025_et_Perspectives économiques régionales avril 2025

3.1.3 Marchés des produits de base

116. Après une baisse de cours moyen du baril de pétrole (Brent) attendue en 2025 s'établissant à 67,7 dollars, le FMI a tablé de nouveau pour un repli de 6,5% de cours moyen du baril de pétrole, se fixant à 63,3 dollars le baril en 2026, en rapport avec la faiblesse de la demande chinoise et une offre abondante en provenance de pays n'appartenant pas à l'OPEP+ (l'Organisation des pays producteurs de pétrole et plusieurs pays extérieurs à l'organisation, dont la Russie).

117. La Banque Mondiale, dans ses projections, fixe les prix de la tonne métrique du cuivre à 8 500 dollars en 2026, soit un recul de 8,6% par rapport à l'année précédente. La tonne métrique du zinc à 2 500 dollars en 2026, en repli de 3,8% par rapport à l'année dernière.

118. Le cours mondial du m^3 du bois débité s'établirait à 720,0 dollars en 2026, soit une progression de 1,4% par rapport à l'année antérieure, tandis que celui des grumes s'afficherait à 215,0 dollars en 2026, en progression de 2,4% par rapport à l'année passée.

Tableau 5 : Cours des matières premières

Matières premières	2025	2026	Variation (en %)
Brent ($ US/baril)	67,7	63,3	-6,5
Grumes ($ US/m^3)	210	215	2,4
Bois débités ($ US/m^3)	710	720	1,4
Cuivre ($ US/mt)	9300	8500	-8,6
Zinc ($ US/mt)	2600	2500	-3,8

Source : FMI/BM

3.2 Principales hypothèses au niveau national

3.2.1 Croissance économique

119. La croissance économique devrait ressortir en moyenne annuelle à 3,1% sur la période 2026-2028, portée par les activités des secteurs hors pétrole et pétrolier.

3.2.2 Le secteur hors pétrole devrait enregistrer une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 4,4% sur la période sous revue. L'évolution de la croissance sur la période s'accélérerait passant de 4,2% en 2026 à 4,4% en 2027 et à 4,7% en 2028, en lien essentiellement avec la consolidation des performances des secteurs primaire et tertiaire. La croissance du secteur primaire s'établirait en moyenne à 4,4%, en relation avec la bonne orientation de la production projetée essentiellement dans les branches « Agriculture » (+6,5%) et « Sylviculture et exploitation forestière » (+1,5%). Dans le secteur tertiaire, la croissance des activités se hisserait en moyenne annuelle à 5,6% entre 2026 et 2028. Elle serait principalement soutenue par la croissance des branches « Banques et assurances » (+10,3%), « Hôtels et restaurants » (+6,9%) et « Autres services marchands » (+6,3%). Le secteur pétrolier contribuerait également à la croissance sur la période 2026-2028 avec un rythme annuelle moyen de la production de 4,8%.

120. La politique de la BEAC dans la zone devrait permettre de contenir les tensions inflationnistes. Ainsi, au Congo, l'inflation est projetée en moyenne sur la période 2026-2028 à 3,1%. Elle se situerait au niveau de la norme communautaire de 3,0% en 2026 et 3,1% en 2027 et 2028.

3.2.3 Secteur extérieur

121. Le solde du compte des transactions courantes dons inclus ressortirait déficitaire sur toute la période. Ce déficit représenterait en moyenne -5,6% du PIB sur la période 2026-2028, en raison de -4,4% du PIB en 2026, -5,9% en 2027 et -6,5% en 2028.

3.2.4 Secteur monétaire

122. Sur la période 2026-2028, la masse monétaire croitrait en moyenne annuelle de l'ordre de 8,7%. Elle évoluerait ainsi qu'il suit : 3 588,2 milliards de FCFA en 2026 ; 3 875,6 milliards de FCFA en 2027 et 4 237,5 milliards FCFA en 2028. Les crédits à

l'économie connaitraient une augmentation annuelle moyenne de 14,9% sur la période. Ils passeraient de 1 884,4 milliards de FCFA en 2026, à 2 014,2 milliards de FCFA en 2027 puis à 2 487,8 milliards de FCFA en 2028.

Tableau 6 : Evolution des indicateurs macroéconomiques

	2025	2026	2027	2028
I. Profil de la croissance (taux de croissance annuel, %)				
PIB global	3.1	3.6	2.3	3.5
Pétrolier	1.3	1.2	-2.4	0.0
Hors pétrole	3.6	4.2	4.4	4.7
II. Prix (taux de croissance annuel, %)				
Déflateur du PIB	2.1	2.1	2.3	2.6
Prix à la consommation	3.5	3.0	3.1	3.1
III. Secteur extérieur				
Solde de transaction courante (%PIB)	-8.9	-4.4	-5.9	-6.5
Solde global (%PIB)	2.6	3.7	4.7	4.2
IV. Secteur monétaire				
Masse monétaire (variation)	7.6	4.4	8.0	9.3
Crédit à l'économie (variation)	8.2	2.7	3.6	6.2
Créances nettes sur l'Etat (variation)	-0.3	-1.5	-2.6	-2.9
V. Recettes et dépenses (% PIB hors pétrolier et mines)				
Dépenses totales	33.2	35.9	35.8	35.9
Courantes	24.8	25.2	25.6	25.4
Investissements	3.3	4.6	4.7	4.8
Recettes et dons	33.4	40.7	39.1	37.5
Recettes pétrolières	18.6	19.6	19.2	19.2
Recettes non pétrolières	18.9	19.5	20.3	21.1
VI. Soldes (ratio au PIB hors pétrolier et minies, %)				
Solde primaire hors pétrole	-7.2	-10.2	-9.1	-8.3
Solde primaire de base, ressources propres	12.3	12.0	11.6	12.2
Solde global (base engagement, dons inclus)	4.6	4.5	5.0	5.5
VII. Dette publique (%PIB)				
Dette publique totale	88.8	89.9	86.4	80.4
Dette extérieure	32.6	31.2	29.8	27.8
Dette intérieure	56.2	58.7	56.5	52.6
VIII. Pression fiscale (% PIB)				
Pression fiscale	14.1	17.0	16.8	16.5

Source: CCMB_DGB_INS_FMI

CHAPITRE 4 : POLITIQUE BUDGETAIRE A MOYEN TERME

4.1 Une croissance dynamique et un maintien des comptes publics en excédent ont permis d'entamer une baisse tendancielle de la dette

123. Le contexte macro-économique et macro-budgétaire des dernières années est marqué par les grandes tendances suivantes :

- une reprise de la croissance économique, qui passe progressivement de 2,1% en 2024 à 3,1% en 2025 ;

- une consolidation des recettes fiscales qui s'établiraient à 10,1% du PIB en 2024 à 11,6% en 2025.

- une légère augmentation de l'inflation, prévue à 3,5% en 2025 contre 3,1% en 2024 ;

- Un raffermissement de l'excédent budgétaire global, structurellement enregistré depuis plusieurs années, qui a atteint 3,8% en 2024 et est prévu à 5,0% en 2025 ;

124. Ces évolutions conjuguées ont permis une nette régression du ratio dette / PIB passant de 100,3% en 2021 à 88,8% en 2025.

4.2 La stratégie d'ensemble pour la période 2026-2028 : conforter les grands équilibres pour dynamiser la croissance et amplifier la baisse de l'endettement public

4.2.1 Principaux objectifs visés

125. Le CBMT 2026-2028 vise à poursuivre et amplifier le désendettement public et à dynamiser la croissance de l'économie, deux objectifs complémentaires qui se renforcent l'un l'autre : le moindre appel de l'Etat aux marchés facilitera le recours au crédit pour les acteurs économiques privés créateurs de valeur, tandis que le renforcement de la croissance soutiendra les recettes publiques et le désendettement de l'Etat.

126. Pour réaliser ces objectifs, les principales orientations de l'action de l'Etat pour les trois prochaines années seront les suivantes :

127. **En matière de recettes**, une optimisation des recettes budgétaires issues des ressources naturelles, par la maîtrise des droits relatifs aux contrats miniers, pétroliers et forestiers ; en ce qui concerne les recettes fiscales une amélioration du recouvrement par la digitalisation des processus de collecte et une réduction des exonérations ; enfin la mobilisation des produits des participations par une meilleure application de la politique de dividendes du portefeuille public ;

128. **En matière de dépenses**, une stabilité des dépenses dans leur ensemble. Cette stabilité recouvre des évolutions différenciées selon les secteurs, avec un effort de rationalisation des dépenses publiques permettant de **financer les priorités du Gouvernement** : en premier lieu l'augmentation des dépenses en capital dans les secteurs porteurs de croissance pour l'avenir, en veillant à la poursuite de diversification de l'économie pour en renforcer la résilience face aux chocs ; en second lieu l'augmentation des dépenses sociales essentielles au profit des populations vulnérables, en particulier en matière de santé, d'éducation, d'action sociale et d'assainissement dans les grandes villes, dépenses également indispensables à une croissance soutenue dans le long terme. Dans le même esprit, le Gouvernement veillera à **renforcer l'efficacité et l'efficience de la dépense publique** par la mise en œuvre des instruments de budgétisation en mode programme et par l'amélioration de la gestion des investissements publics.

129. **Le maintien d'un solde budgétaire positif sur toute la période.** Gage du maintien des grands équilibres, de la poursuite du désendettement de l'Etat et de la limitation des appels au marché, c'est la conséquence directe de la maîtrise des dépenses et du développement des recettes décrits ci-dessus. Le Gouvernement veillera également à ce que, sur la période, le solde primaire hors pétrole s'améliore constamment, afin d'assurer la soutenabilité à long terme des finances publiques.

130. **La réduction et l'optimisation de la dette publique,** à travers (i) l'affectation d'une partie des excédents primaires attendus des recettes pétrolières aux remboursements de la dette extérieure et des arriérés intérieurs, (ii) la restructuration de certaines dettes devenues asphyxiantes pour l'économie nationale ; (iii) la limitation des ressources de trésorerie au besoin de financement résultant de l'amortissement de la dette publique de la période 2026-2028 et, (iv) le respect strict du plan d'apurement adopté par le Gouvernement.

131. **Une meilleure veille des risques budgétaires** par l'analyse des différents risques identifiés et de leur impact sur la gestion des finances publiques en vue de prendre les mesures d'atténuation nécessaires.

132. Le graphique ci-dessous donne une image synoptique de l'évolution des recettes et des dépenses budgétaires sur la période considérée.

Graphique 1 : Evolution des recettes et dépenses budgétaires de 2026-2028 (en milliards de FCFA)

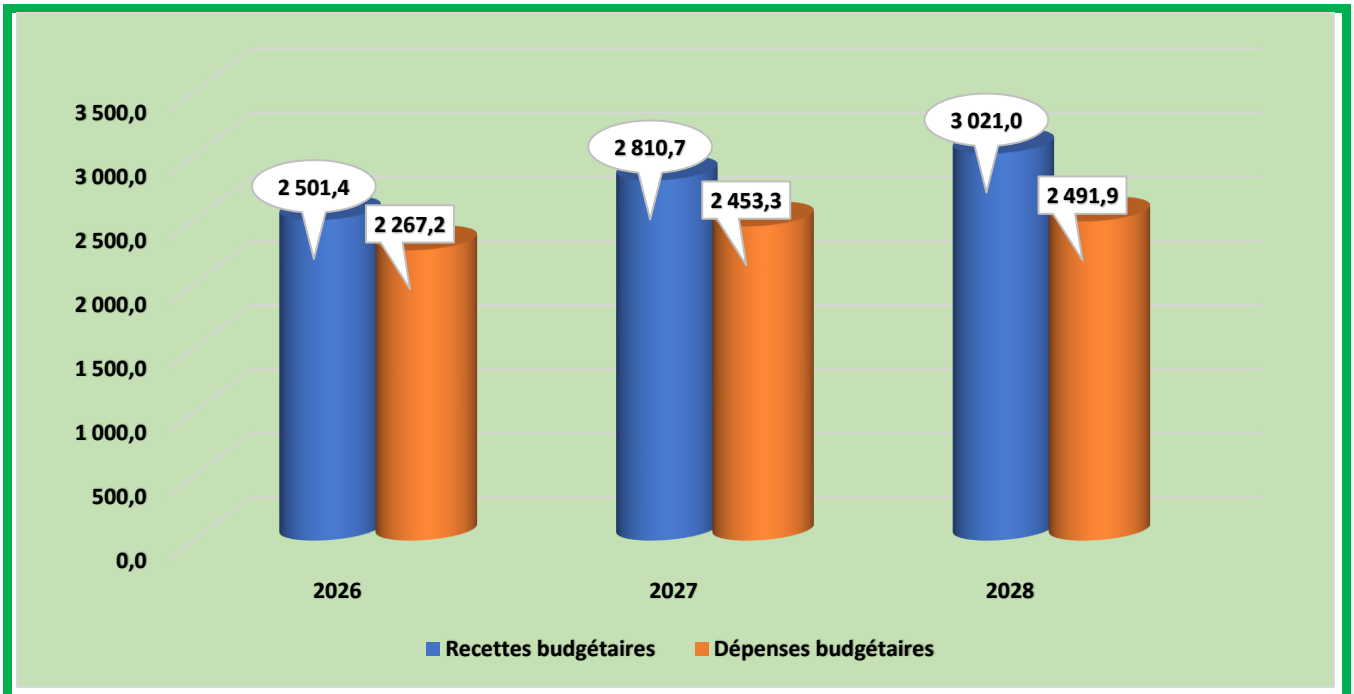

Source : **CCMB**

133. **Le Gouvernement veillera également à renforcer la résilience de l'économie nationale face aux chocs**, par la reconstitution du fonds de stabilisation à la BEAC et par le développement des activités des secteurs hors pétrole tels que l'agriculture, le numérique, l'immobilier, les zones économiques spéciales, le tourisme et l'industrie.

134. De même, le Gouvernement va également poursuivre les efforts de reconstitution des réserves de change en lien avec les préconisations du PREF-CEMAC, dans le but de renforcer la valeur extérieure de la monnaie et garantir les importations. A cet effet, une partie des recettes pétrolières nettes du service de la dette extérieure sera épargnée à la Banque Centrale.

135. Les modalités de réalisation de ces objectifs sont présentées de façon détaillée ci-dessous.

4.2.2 Une trajectoire des recettes portée principalement par l'amélioration du rendement de la fiscalité

⁎ Une trajectoire de recettes en hausse continue

136. Pour la période 2026-2028, Les recettes budgétaires augmenteraient à un rythme annuel moyen de 9,9% et s'établiraient à 2 501,4 milliards de FCFA en 2026 ; 2 810,7 milliards de FCFA en 2027 et 3 021,0 milliards de FCFA en 2028. Cette progression est centrée sur le budget général, les recettes des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor étant stables sur la période. Cette projection des ressources, présentée en annexe 3, tient compte des hypothèses macroéconomiques et des différentes mesures prises par le Gouvernement pour accroître les recettes.

Graphique 2 : Evolution des recettes par type de budget de 2026-2028 (en milliards de FCFA)

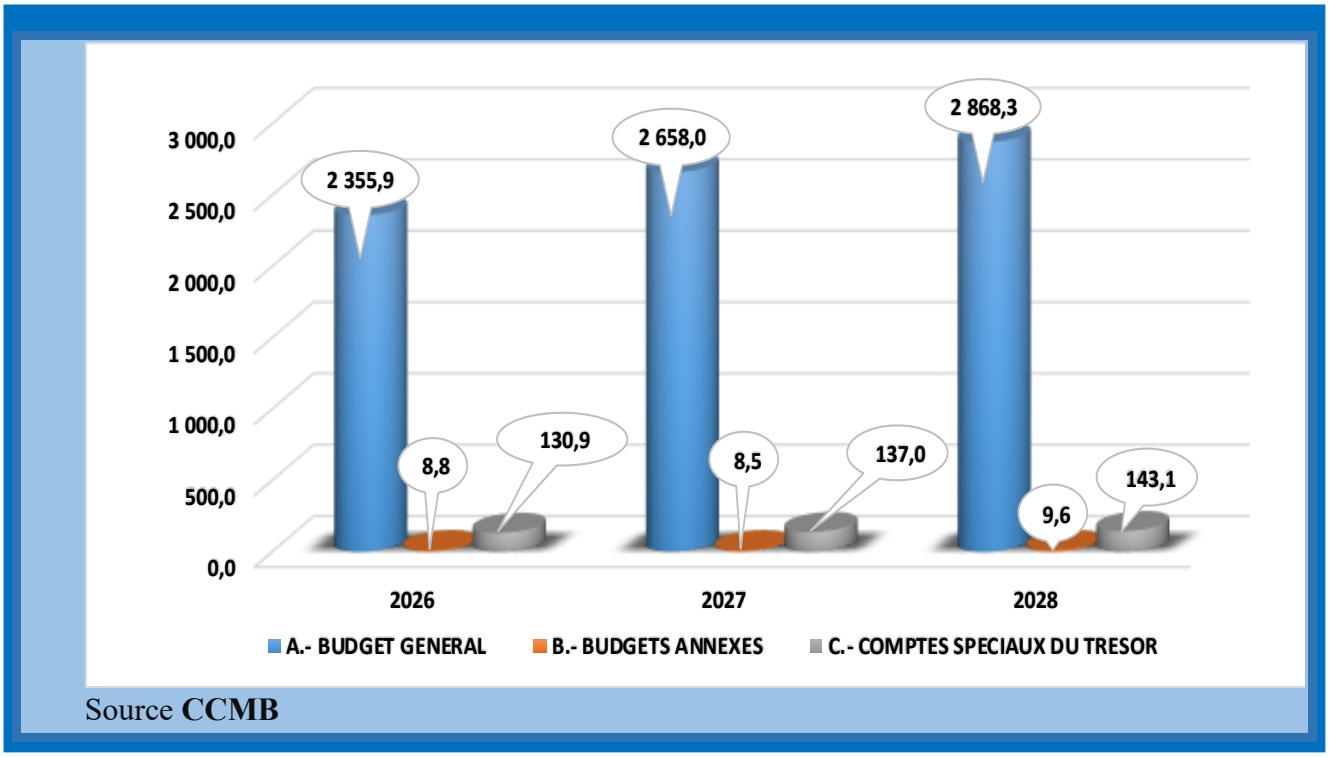

Source **CCMB**

Au sein des recettes du budget général, les différents postes de recettes connaissent des évolutions différenciées :

137. **Les recettes pétrolières** s'établiraient en moyenne à 1 129,2 milliards de FCFA. Les principales hypothèses sur la période 2026-2028 sont les suivantes : (i) une production de 101,5 millions de barils en 2026 ; 106,6 millions de barils en 2027 et 111,9 de barils en 2028) ; (ii) un prix du brut congolais de 61,3 dollars en 2026 ; 61,7 dollars en 2027 et 63,7 dollars en 2028[2] ; (iii) un taux de change du dollar quasi stable à 600,0 FCFA sur la période et (iv) un taux de partage de production au profit de l'Etat de 29% sur toute la période.

138. **Les dons et legs et fonds de concours** s'établiraient à 79,5 milliards de FCFA en 2026, 87,0 milliards de FCFA en 2027 et à 70,3 milliards de FCFA en 2028, dans la continuité de l'estimation pour 2025 (73 milliards de FCFA).

139. **Les cotisations sociales** augmenteraient en moyenne de 4,4% par an, s'établissant à 95,7 milliards de FCFA en 2026, 99,9 milliards de FCFA en 2027 et 104,4 milliards de FCFA en 2028.

140. **Les recettes du domaine, des services et du portefeuille** progresseraient en moyenne à 12,5% pour s'établir à 1 071,2 milliards de FCFA en 2026, à 1 257,1 milliards de FCFA en 2027 et à 1 356,9 milliards de FCFA en 2028.

141. **La progression des recettes sur la période couverte par le CBMT serait assurée tant par les recettes fiscales que pétrolières**.

142. Les recettes fiscales augmenteraient à un rythme annuel moyen de 3,9% et s'établiraient à 1 111,2 milliards de FCFA en 2026, 1 154,2 milliards de FCFA en 2027 et à 1 199,8 milliards de FCFA en 2028.

[2] Correspondant à prix du Brent de 63,3 dollars en 2026, 63,7 dollars en 2027 et 64,7 dollars en 2028 et à une décote de 2 dollars sur chacune des trois années.

Graphique 3 : Evolution des recettes du budget de l'Etat par titre de 2026-2028 (en milliards de FCFA)

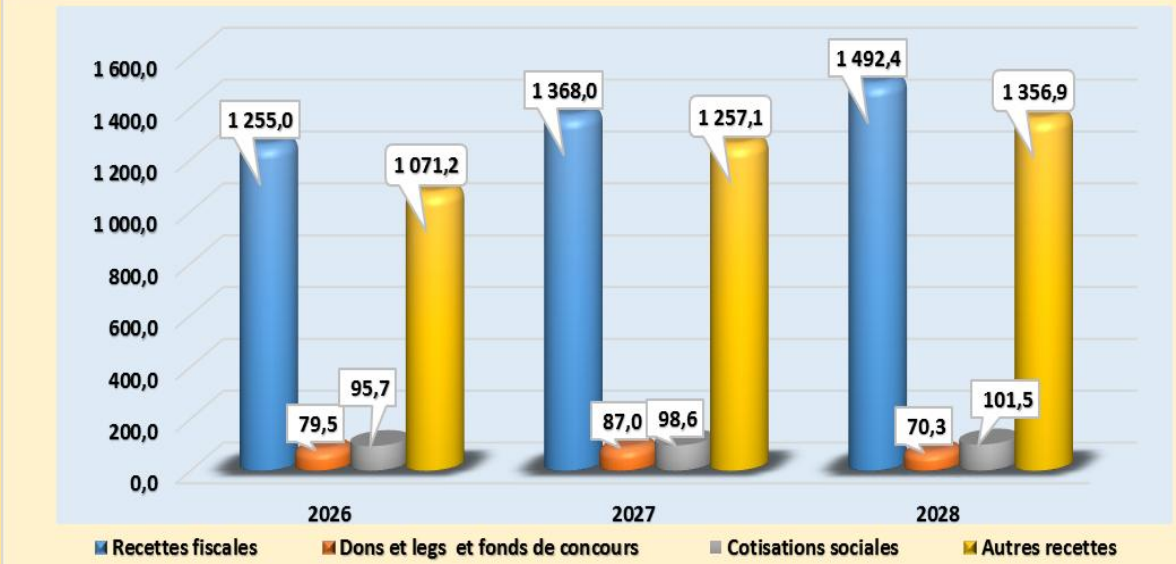

Source : **CCMB**

143. Les recettes pétrolières augmenteraient à un rythme annuel moyen de 15,2%. Elles sont attendues à 953,0 milliards de FCFA en 2026, à 1 169,1 milliards de FCFA en 2027 et à 1 265,6 milliards de FCFA en 2028. Elles représentent en moyenne 40,7% des recettes totales sur la période considérée.

144. Les recettes non pétrolières augmenteraient à un rythme annuel moyen de 6,5%. Elles s'établiraient à 1 548,4 milliards de FCFA en 2026, à 1 641,7 milliards de FCFA en 2027 et à 1 755,4 milliards de FCFA en 2028. Elles représentent en moyenne 59,3% des recettes totales.

Graphique 4 : Evolution des recettes pétrolières et non pétrolières de 2026-2028 (en milliards de FCFA)

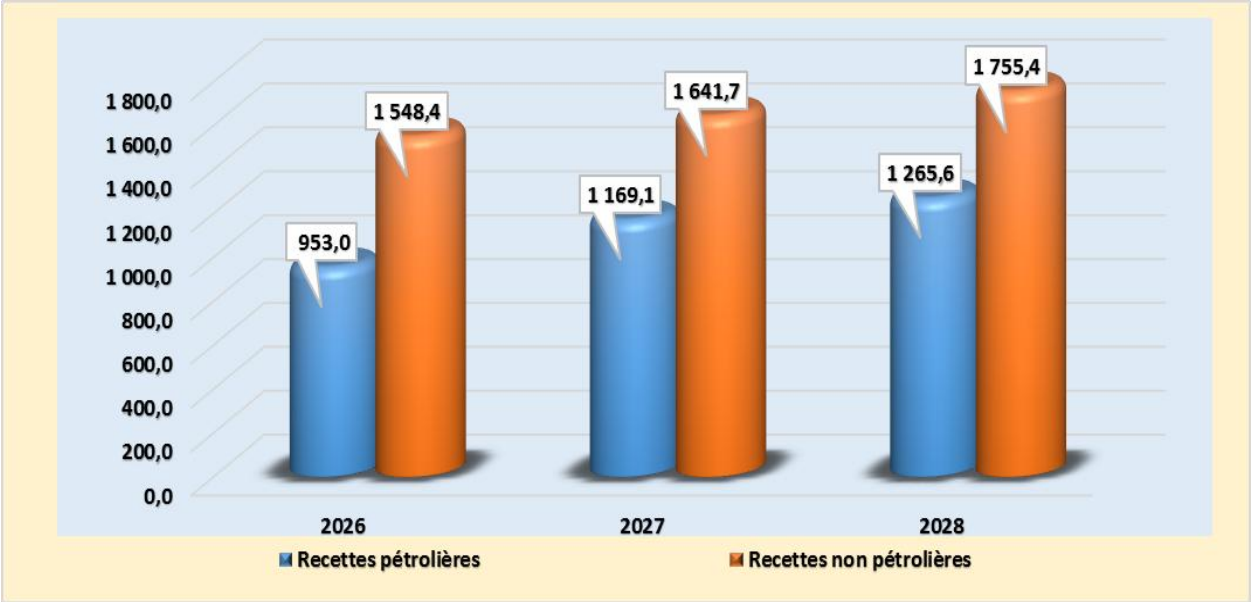

Source : CCMB

∗ Une série de mesures contribuent aussi bien fiscales et non fiscales contribuent à la progression des recettes

145. **Concernant les recettes fiscales**, les mesures à mettre en œuvre sont de plusieurs types. Il s'agit :

En premier lieu des **mesures de réduction des exonérations** :

- l'établissement d'un plan d'action pour évaluer et rationaliser les exonérations fiscales, notamment par le renforcement du contrôle et suivi des exonérations ;
- la suppression des exonérations d'impôt sur les sociétés pour violation des conventions d'établissement ;
- l'interdiction des compensations fiscales dérogatoires au code général des impôts ;
- l'interdiction des réductions et des exonérations (fiscales et douanières) exceptionnelles et publication de la liste des bénéficiaires ainsi que les montants y relatifs, lorsqu'il en existerait ;En second lieu, les **mesures d'amélioration de la gestion des impôts** par à la digitalisation de toutes les opérations d'assiette et de recouvrement :

- le renforcement de la mobilisation des ressources relatives aux jeux de hasard et d'argent par la mise en place de l'agence de régulation et la digitalisation des opérations des jeux de hasard et d'argent ;

- l'amélioration de l'administration de la TVA liée aux hydrocarbures ;

- l'élargissement de l'assiette fiscale par l'automatisation du passage des informations du centre d'identification des contribuables au centre de gestion des impôts ;

- l'amélioration du rendement de l'impôt foncier par la création d'un fichier du foncier et des taxes applicables au secteur numérique ;

- la mise en œuvre effective de la déclaration des revenus afin de lutter contre l'injustice fiscale ;

- la bancarisation des transactions fiscales pour le paiement de tout type d'impôt, y compris par mobile money ;

- l'uniformisation des fichiers locaux des contribuables et la constitution du fichier national des contribuables ;

- la poursuite de l'informatisation des recettes fiscales à travers l'interfaçage de ETAX et SYDONIA ;

- le développement des opérations et des droits et taxes de l'enregistrement (y compris le timbre) et de la conservation foncière dans le Projet E-TAX ;

- l'amélioration du mécanisme de taxation des produits pétroliers à l'importation par la systématisation du régime de l'entrepôt spéciale d'hydrocarbures ;

- la stricte application de la réglementation douanière à l'importation des produits pétroliers ;

- la réduction de la dépense fiscale inhérente aux conventions d'établissement au titre de la contribution de l'Etat à l'investissement, notamment, la mise en place du principe de paiement préalable des droits et taxes en vue du remboursement a

posteriori, et ce, après le contrôle de l'effectivité de la destination particulière et de l'utilisation finale.

Enfin **en matière de contrôle fiscal**, il sera procédé à l'application de l'approche fondée sur l'analyse des risques pour effectuer les contrôles fiscaux et douaniers.

146. **S'agissant des recettes non fiscales**, les mesures suivantes seront à mettre en œuvre à l'aide des outils informatiques :

- la mobilisation des ressources relatives au financement vert [3];
- le parachèvement des systèmes d'information et de gestion des ressources pétrolières, forestières et minières ;
- la constitution du fichier des redevances (superficiaire, de concession ou d'exploitation, et immobilières) dues à l'Etat par ministère sectoriel et par redevable ;
- l'optimisation de la politique actionnariale de l'Etat pour une meilleure efficacité du portefeuille public ;
- le renforcement des mécanismes de recouvrement des recettes de services par l'informatisation de toutes les régies de recettes.

4.2.3 Au sein d'une maîtrise globale des dépenses publiques, une priorité aux dépenses d'investissement de croissance et sociales

147. La période couverte par le CBMT est caractérisée par la poursuite des efforts de maîtrise des charges de fonctionnement des services publics, en vue de dégager les marges budgétaires nécessaires au renforcement des dépenses sociales et d'investissement. La maîtrise globale des dépenses, en contribuant à désendetter l'Etat sur la période, contribue également à la réduction des charges d'intérêt de la dette et ainsi à dégager des marges de manœuvre supplémentaires.

[3] Le financement vert désigne l'ensemble des instruments financiers orientés vers la préservation de l'environnement.

148. Sur la période 2026-2028, **les dépenses du budget de l'Etat sont globalement stabilisées en valeur**, s'établissant à 2 121,7 milliards de FCFA en 2026, à 2 300,6 milliards de FCFA en 2027 et à 2 339,2 milliards de FCFA en 2028.

Graphique 5 : Evolution des dépenses par type de budget de 2026-2028 (en milliards de FCFA)

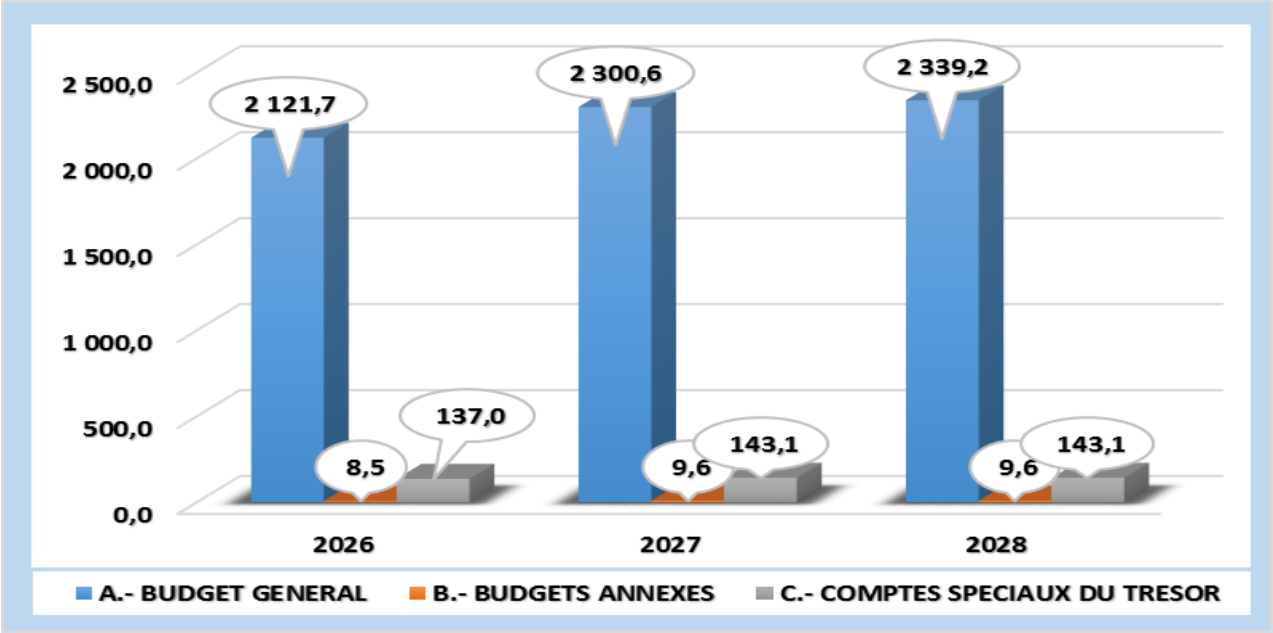

Source : **CCMB**

149. Cette stabilisation sur trois années à un niveau moyen de 2 253,8 milliards FCFA, rehaussé par rapport à 2025, résulte des mesures suivantes :

1. Une progression modérée de la masse salariale de l'Etat, avec des dépenses de personnel s'élevant à 435,0 milliards de FCFA en 2026, 437,5 milliards de FCFA en 2027 et 439,5 milliards de FCFA en 2028 contre 430 milliards FCFA en 2025. Ce résultat est obtenu notamment en cessant de remplacer automatiquement les départs à la retraite, par le contrôle de divers éléments de rémunération (indemnités, primes, promotions, avancements, etc.) et par l'arrimage de la rémunération des membres des cabinets ministériels aux dispositions de la loi 68-2022 du 16 août 2022 portant statut général de la fonction publique. Cette maîtrise globale est assurée tout en garantissant la poursuite des recrutements des personnels de santé, de l'éducation et des affaires sociales dans le respect de l'engagement décennal**.**

2. **Les dépenses de biens et services** qui passent de 227,9 milliards de FCFA en 2026 à 230,0 milliards de FCFA en 2027 et à 239,0 milliards de FCFA en 2028. Avec une progression annuelle moyenne de 2,4%, **ces dépenses sont ainsi nettement ralenties par rapport à la progression observée en 2025** (+20 milliards FCFA et +10,5%) tout en veillant à ne pas reconstituer d'arriérés, en cohérence avec le plan d'apurement adopté en septembre 2023.

3. **Les « autres dépenses » s'établissent en baisse sur la période**, passant de 81 milliards de FCFA en 2026, à 63,0 milliards de FCFA en 2027 et 56,3 milliards de FCFA en 2028, soit une régression annuelle moyenne de 16,6%.

4. **Les charges financières de la dette sont prévues en baisse sensible**, passant de 193,1 milliards de FCFA en 2026, à 314,0 milliards de FCFA en 2027 et 301,0 milliards de FCFA en 2028. Cette baisse traduit en particulier l'effet favorable sur la charge d'intérêt du désendettement de l'Etat sur la période.

5. **Les dépenses des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor sont l'objet d'une stabilisation sur la période :** 8,5 milliards de FCFA en 2026, et 9,6 milliards de FCFA en 2027 et 2028 pour les budgets annexes, 137,0 milliards de FCFA en 2026 et 143,1 milliards de FCFA en 2027 et 2028 pour les comptes spéciaux.

6. **Une progression contenue des dépenses de transfert**, qui évoluent à un rythme annuel moyen de 1,6%, passant de 626,0 milliards de FCFA en 2026 à 646,6 milliards de FCFA en 2027 et 2028, soit une moyenne de 639,7milliards de FCFA. Au sein de cet ensemble, la poursuite de la réduction progressive des subventions aux entreprises publiques contribue à modérer la progression des crédits **tout en permettant de financer la poursuite de l'élargissement au niveau national de la couverture des programmes sociaux** et la poursuite de la prise en compte dans les transferts des collectivités locales du plan minimal de construction d'infrastructures administratives au niveau des communautés urbaines, à raison de deux départements par année.

7. **Les dépenses d'investissement font l'objet d'un effort très important d'augmentation, permis par la modération des autres postes de dépense.** Par rapport à 2025, les crédits d'investissement progressent de 137 milliards de FCFA (+32,8%) pour s'établir à 558,7 milliards de FCFA en 2026, et se maintiennent ensuite à un niveau élevé,

609,5 milliards de FCFA en 2027et 656,8 milliards de FCFA en 2028. Cet effort permet de dynamiser le programme accéléré de mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2022-2026, notamment en réponse aux aspirations de la jeunesse. Ces dépenses seront partiellement financées par les partenaires de développement. Les projets de développement prioritaires seront alignés globalement sur le programme d'investissement public défini par la Stratégie Nationale de Développement.

Graphique 6 : Evolution des dépenses du budget général par titre de 2026-2028 (en milliards de FCFA)

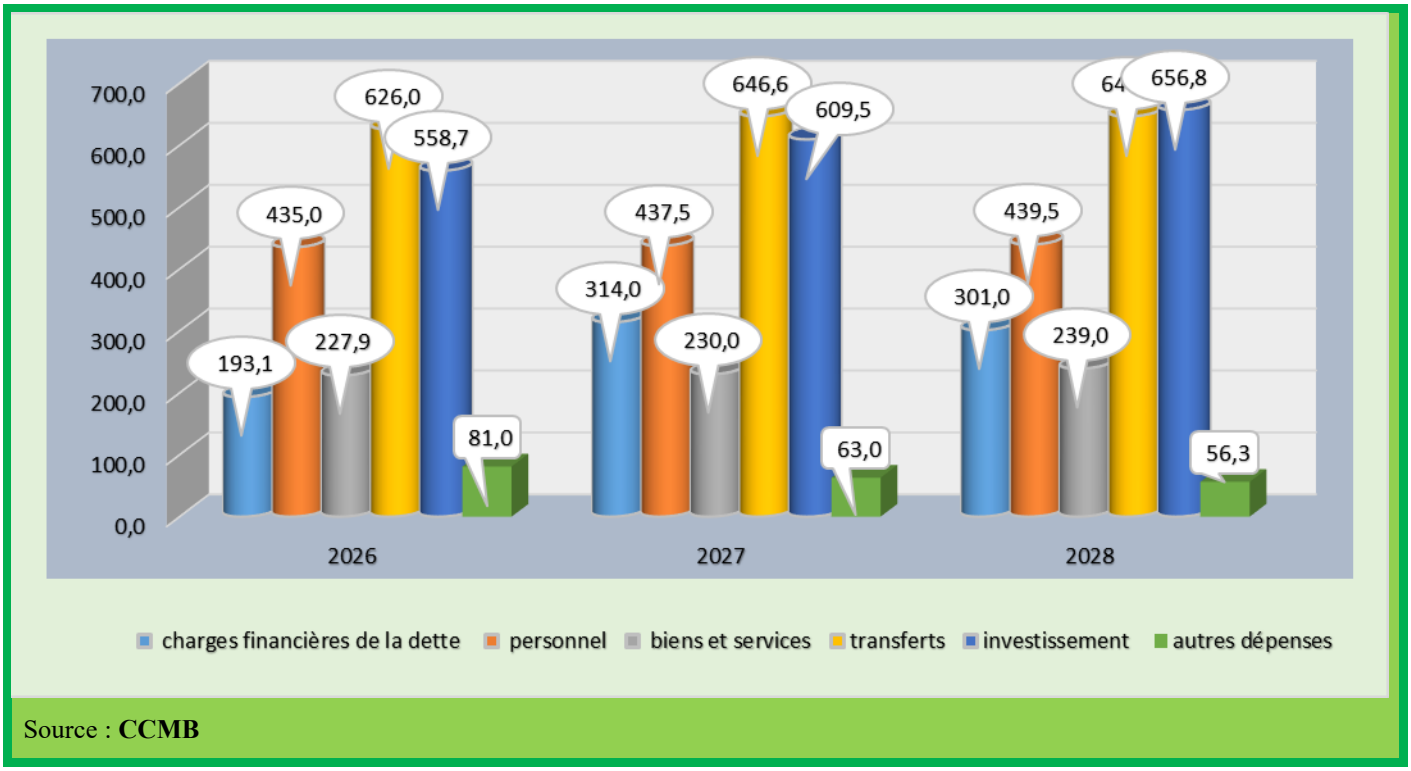

Source : **CCMB**

4.2.4 Une dette publique en régression et gérée de façon plus efficace pour redonner des marges de manœuvre et desserrer les contraintes de trésorerie.

150. Sur la période 2026-2028, le stock de la dette publique projeté connaîtrait une réduction de 2,4% en rythme annuel moyen, passant de 8 576,5 milliards de FCFA en 2026 (89,9% du PIB) à 8 452,4 milliards de FCFA en 2027 (86,4% du PIB) et à 8 165,2 milliards de FCFA en 2028 (80,4% du PIB).

151. Cette baisse rapide, s'accélérant en fin de période, est un élément essentiel de la trajectoire pluriannuelle. Elle permet de réduire progressivement les charges financières de la dette, redonnant des marges de manœuvre pour d'autres dépenses, notamment

d'investissement ; elle permet également de réduire les appels au marché et donc l'effet d'éviction de l'Etat au profit des acteurs économiques privés ; enfin, le désendettement joue un rôle clef dans la réduction des besoins de trésorerie avec des effets favorables pour la bonne exécution des dépenses de l'Etat.

152. La dette extérieure baisserait à une cadence annuelle moyenne de 2,6% sur la période. Elle s'établirait à 2 976,6 milliards de FCFA en 2026 (31,2% du PIB), à 2 921,3 milliards de FCFA en 2027 (29,8% du PIB) et à 2 821,1 milliards de FCFA en 2028 (27,8% du PIB).

153. La dette intérieure régresserait à un rythme annuel moyen de 2,3%. Elle se situerait à 5 600,0 milliards de FCFA en 2026 (58,7% du PIB), à 5 531,1 milliards de FCFA en 2027 (56,5% du PIB) et à 5 344,1 milliards de FCFA en 2028 (52,2% du PIB).

Graphique 7 : Evolution du stock de la dette en % du PIB

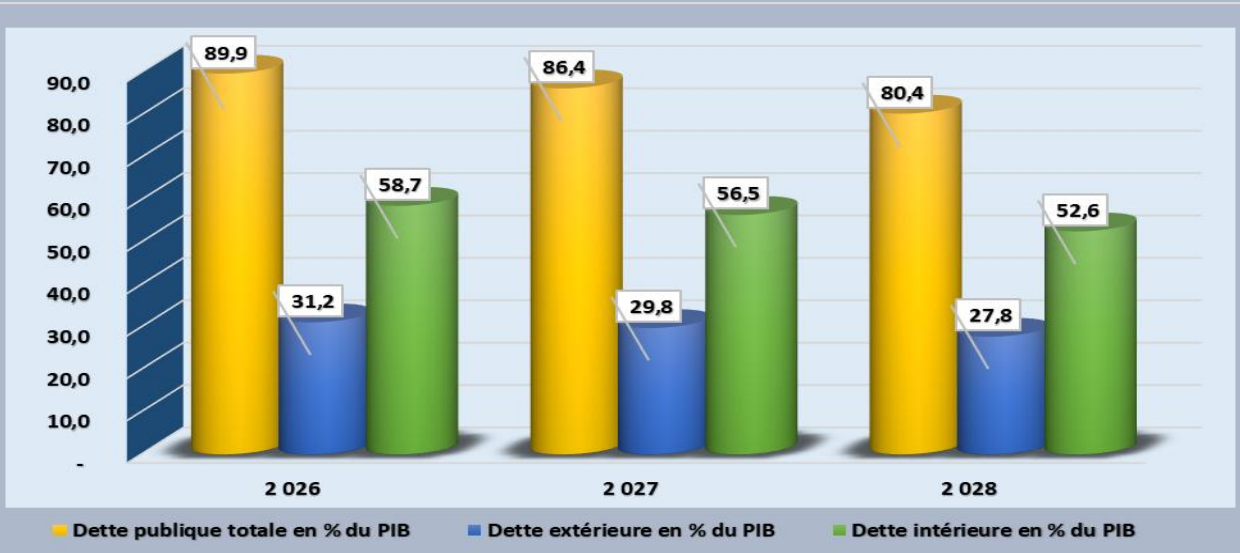

Source : **DGB_CCA-FMI**

⁎ La trésorerie et le financement en amélioration continue sur la période 2026-2028

154. Les ressources de trésorerie se situeraient en moyenne à 707,3 milliards de FCFA au cours de la période. Elles passeraient de 1 236,5 milliards de FCFA en 2026, à 572,6 milliards de FCFA en 2027 et à 312,7 milliards de FCFA en 2028. Ces ressources seraient alimentées essentiellement par les produits des emprunts à court, moyen et long terme.

155. Les charges de trésorerie baisseraient à un rythme annuel moyen de 24,3%, passant de 1 470,7 milliards de FCFA en 2026 à 930,0 milliards de FCFA en 2027 et 841,8 milliards de FCFA 2028.

156. Sur la période, il apparaitrait un besoin de trésorerie de 234,2 milliards de FCFA en 2026, de 357,4 milliards de FCFA en 2027 et de 529,1 milliards de FCFA en 2028.

157. Le besoin de trésorerie enregistré sur la période serait entièrement couvert par les excédents budgétaires.

Tableau 7 : Trésorerie et financement

FINANCEMENT	PROJECTION		
	2026	2027	2028
1- Ressources de trésorerie	**1 236,5**	**572,6**	**312,7**
Ressources externes	**411,2**	**214,0**	**218,0**
Produits des emprunts à court, moyen et long terme	411,2	214,0	218,0
Emprunt projet	172,6	214,0	218,0
dont : - empunt PforR	7,7	0,0	0,0
Prêt (commerciales/semi-concessionnel)	238,6	0,0	0,0
Ressources internes	**825,3**	**358,6**	**94,7**
Emission bons et obligations	687,6	358,6	94,7
Emprunt obligataire	137,6	0,0	0,0
2- Charges de trésorerie	**1 470,7**	**930,0**	**841,8**
Remboursement des emprunts extérieurs	295,6	436,9	439,9
Remboursement emprunts obligataires	37,7	0,0	0,0
Dette intérieure (y compris sociale)	0,0	280,6	189,4
BEAC	14,6	212,5	212,5
Dette intérieure bancaire(OTA+BTA)	800,0	0,0	0,0
Dette sociale	142,2	0,0	0,0
- retraite	*89,7*	0,0	0,0
- autres	*20,0*	0,0	0,0
Situations du 4 mars	32,5	0,0	0,0
Dette commerciale	180,5	0,0	0,0
Excédent/Gap de trésorerie = (1) - (2)	**-234,2**	**-357,4**	**-529,1**
FINANCEMENT			
Excédent budgétaire/déficit	234,2	357,4	529,1
Excédent/déficit de trésorerie	-234,2	-357,4	-529,1
Gap de financement	**0,0**	**0,0**	**0,0**

Source : CCA_DGB_DEP_CCMB

⁎ Par ailleurs, plusieurs mesures d'amélioration de la gestion de la dette seront promues :

- la consolidation du cadre de gestion de la dette et du renforcement de la transparence par la poursuite de la publication et de la diffusion (i) des rapports annuels de la dette publique, (ii) des bulletins statistiques de la dette publique et (iii) du document de stratégie pluriannuelle de gestion de la dette publique ;

- L'opérationnalisation de la stratégie de la dette à moyen terme ;

- la mise en place d'une base de données unique et complète, couvrant la dette de l'administration centrale, des administrations locales et de la dette garantie ou non garantie des entreprises publiques ;

- le suivi des passifs conditionnels par un meilleur encadrement des entreprises publiques, parapubliques et des collectivités locales ;

- la poursuite du développement et de la consolidation du marché intérieur des titres publics ;

- le renforcement de la coordination de la gestion de la dette ;

- la poursuite du remboursement des arriérés intérieurs conformément au plan d'apurement de la dette intérieure.

4.3 Aperçu sur les critères de convergence au cours de la période 2026-2028

158. Au cours de la période 2026-2028, à l'instar d'autres pays de la CEMAC, le Congo s'emploierait à remplir à terme ses engagements en matière de critères de convergence, à l'exception de celui relatif à la dette. Le critère du solde budgétaire de référence serait respecté et s'afficherait à 4,3% du PIB en 2026, à 2,0% du PIB en 2027 et 2028. L'inflation reviendrait quasiment à la norme communautaire de 3,0% sur la période 2026-2028.

Tableau 8 : Critères de convergence

	Norme	2024	2025	2026	2027	2028
Solde Budgétaire de Référence	≥ - 1,5% du PIB	0,1%	2,9%	4,3%	2,0%	2,0%
Taux d'inflation	≤ 3%	3,1%	3,5%	3,0%	3,1%	3,1%
Taux d'endettement public	≤ 70% du PIB	92,3%	88,8%	89,9%	86,4%	80,4%
Absence des arriérés		0	0	0	0	0
Non accumulation des arriérées		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Apurement des arrirées		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

Source: CCMB_BEAC

4.4 Aperçu sur les réformes des finances publiques

159. La réforme en cours pour la modernisation des finances publiques devrait s'accélérer, à travers la mise en œuvre de la stratégie actualisée de réformes des finances publiques 2022-2026, conformément aux recommandations du rapport sur les dépenses publiques et responsabilité financière (PEFA) 2022.

160. Plusieurs actions de ces réformes ont été mises en œuvre, notamment : (i) la publication des textes relatifs au passage à la budgétisation en mode programme et à la comptabilité des droits constatés et patrimoniale ainsi qu'à la gestion de la trésorerie ; (ii) la finalisation de l'implémentation des outils informatiques de gestion budgétaire et comptable ; (iii) le renforcement des capacités des cadres impliqués dans la gestion budgétaire et comptable ; (iv) l'élaboration des outils de programmation et de budgétisation des investissements publics ; (v) l'élaboration de la nouvelle charte des entreprises publiques.

161. En perspective, sera lancée en 2026 la première phase pilote de la budgétisation sensible au climat avec sept (7) ministères.

4.4.1 Le basculement du budget en mode programme

162. Fort de l'expérience tirée de la généralisation du budget programme à l'ensemble des ministères en 2025, le Gouvernement s'engage en 2026, dans une phase de consolidation de la réforme du budget programme. Celle-ci aura pour objectif de renforcer

l'appropriation des outils de budgétisation par programme, d'approfondir l'opérationnalisation du budget programme, et de stabiliser les dispositifs organisationnels et réglementaires mis en place, dans une logique d'amélioration continue de la gestion publique axée sur les résultats.

163. Il convient de souligner que la mise en œuvre du budget-programme contribue à une meilleure lisibilité de l'action de l'État et à un renforcement de la performance publique. Elle permet d'accroître l'efficacité et l'efficience dans l'allocation et l'utilisation des ressources publiques, tout en favorisant la transparence à travers des mécanismes renforcés de reddition des comptes et de suivi-évaluation. C'est dans ce cadre que seront élaborés en 2026 les rapports annuels de performance (RAP) des ministères au titre de l'exercice budgétaire 2025.

164. Le Gouvernement poursuivra un dialogue structuré et régulier avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les gestionnaires des programmes budgétaires, le Parlement, les institutions de contrôle, et les organisations de la société civile, en vue d'assurer une appropriation partagée des principes du budget-programme et une implication active dans le pilotage de la réforme du budget programme.

4.4.2 L'amélioration de la gestion des investissements publics

165. Afin d'assurer une allocation efficiente et efficace des ressources d'investissement, les actions suivantes seront privilégiées :

1. la finalisation des textes d'application et des documents annexes du cadre général de gestion des investissements publics, intégrant les enjeux liés aux changements climatiques ;

2. la poursuite de la mise en œuvre du mécanisme de sélection des projets d'investissement public ;

3. la mobilisation du fonds dédié aux études de faisabilité des projets d'investissement public ;

4. la poursuite de l'inscription au budget de l'État des projets d'investissement disposant d'études de faisabilité ;

5. le renforcement de la budgétisation des investissements selon le principe des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) ;

6. la poursuite de l'intégration systématique des marqueurs de changements climatiques dans les outils de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des investissements publics ;

7. le renforcement des activités de suivi, de contrôle et d'évaluation physico-financier des investissements publics ;

8. l'inscription stricte au volet « investissement » du budget de l'État uniquement des dépenses contribuant directement à la formation brute de capital fixe et à l'amélioration de la productivité.

4.4.3 Une gestion améliorée des risques budgétaires

166. Dans le cadre du mouvement des réformes budgétaires, plusieurs mesures seront mises en œuvre afin d'assurer une identification et une gestion améliorées des risques budgétaires :

1. la mise en place d'un cadre institutionnel de gestion de risques budgétaires afin de les identifier, les quantifier, les analyser et les suivre ;

2. le renforcement des capacités des cadres dans l'utilisation des outils de gestion des risques budgétaires ;

3. l'évaluation des mesures de mitigation des risques lors de la budgétisation ;

4. l'intégration du processus d'élaboration du rapport sur les risques budgétaires dans le cycle budgétaire ;

5. la mise en place du dispositif de suivi des risques budgétaires et l'élaboration des rapports trimestriels de la matérialisation du suivi des risques budgétaires.

167. Le chapitre 5 établit une première présentation des facteurs de risque budgétaire.

4.5 Les dépenses sociales et la croissance de l'économie

168. Les dépenses sociales au sens large représenteraient 26,0% en moyenne des dépenses totales sur la période 2026-2028 et s'établiraient à 617,8 milliards de FCFA. Elles couvrent un large champ de politiques publiques et **revêtent une importance particulière pour dynamiser la croissance**. Outre les politiques d'Education et de Santé, qui conditionnent la croissance de long terme, sont plus particulièrement concernées les politiques dans les domaines de **l'Agriculture, de l'Energie et des Transports**. Dans ces deux derniers secteurs, une insuffisance d'offre est en effet de nature à constituer un facteur limitant de la croissance. Il est donc d'une particulière importance pour l'Etat de les privilégier dans ses projets et de favoriser les initiatives privées dans ces secteurs d'activité.

169. La ventilation sectorielle des dépenses sociales se présente ainsi qu'il suit :

- ✓ Au niveau du secteur de la santé, la priorité sera accordée : (i) à la revitalisation des districts sanitaires et au fonctionnement des hôpitaux de base et centres des soins primaires ; (ii) à la construction et à la réhabilitation des hôpitaux de base ainsi que des centres de santé dans les villes et les centres ruraux ; (iii) à la gratuité des anti rétroviraux , bilans biologique et réactifs ; (iv) à la lutte contre le VIH-SIDA ; (v) à la riposte aux épidémies ; (vi) à la lutte contre le paludisme et les autres maladies ; (vii) à la vaccination ; (viii) à l'acquisition et la gestion des médicaments essentiels et génériques, bilan biologique et réactifs ; (ix) à la santé mère-enfant et de l'adolescente; (x) à la gratuité de la césarienne.

  Les dépenses y afférentes sont projetées en moyenne à 195,2 milliards de FCFA sur toute la période.

- ✓ Concernant l'éducation, l'accent sera mis sur (i) le programme de la gratuité des fournitures scolaires, des manuels scolaires et des frais de scolarité ainsi que du matériel didactique au niveau des établissements primaires, secondaires d'enseignements général, technique et professionnel, (ii) le renforcement des capacités du système éducatif et de la recherche, (iii) les bourses, aides scolaires et universitaires, (iv) la construction et la réfection des infrastructures scolaires. L'enveloppe moyenne pour la période est de 174,3 milliards de FCFA en moyenne ;

- ✓ S'agissant du secteur de la protection sociale, l'enveloppe de 65,0 milliards de FCFA en moyenne sera répartie entre : (i) les actions caritatives et les aides sociales ; (ii) l'insertion et la réinsertion sociale et économique des handicapés et des minorités ; (iii) la prise en charge des personnes vulnérables à travers le programme national des filets sociaux ; (iv) la poursuite de la mise en œuvre de l'assurance-maladie universelle et ; (v) la promotion de l'auto emploi et la formation aux petits métiers à travers des activités génératrices de revenus au profit des jeunes désœuvrés ;

- ✓ Pour ce qui est du désenclavement et de la réduction de la vulnérabilité des populations au niveau de l'arrière-pays, une allocation de 60,1 milliards de FCFA en moyenne sur la période est projetée pour financer : (i) l'assainissement urbain et des voiries urbaines ; (ii) la construction et la réhabilitation des pistes rurales et agricoles à travers le Programme de Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) ; (iii) l'entretien, le dragage et le balisage des rivières ainsi que (iv) les activités des projets communautaires et la revitalisation du tissu villageois ;

- ✓ Concernant le secteur de l'électricité, eau et assainissement urbain, une enveloppe de 91,1 milliards de FCFA en moyenne sera allouée pour : (i) la poursuite du programme « Eau pour tous » ; (ii) la construction des ouvrages électriques et la réforme du secteur pour faciliter l'accès à l'énergie ;

- ✓ S'agissant du secteur de l'agriculture, pêche et élevage, la priorité est accordée aux programmes : (i) d'encadrement des maraîchers ; (ii) de vulgarisation et de démonstration des techniques agricoles ainsi que (iii) de vulgarisation et de démonstration des techniques d'élevage. Les dépenses de ce secteur sont projetées en moyenne à 24,8 milliards de FCFA sur la période ;

- ✓ En ce qui concerne la promotion de la femme, les dépenses projetées sur la période représentent en moyenne 6,7 milliards de FCFA. Elles porteront sur : i) le renforcement du pouvoir économique des femmes avec, notamment, l'appui des caisses féminines d'épargne et le soutien aux activités génératrices de revenus des femmes et filles mères, et (ii) l'accroissement du pouvoir politique de la femme à travers la mise en œuvre de la politique nationale du genre, la lutte contre les violences aux

femmes et à la jeune fille, l'appui à la prévention du VIH/SIDA et l'appui à la promotion du leadership féminin.

Graphique 8 : Evolution moyenne 2026-2028 des dépenses sociales par secteur (en milliards de FCFA)

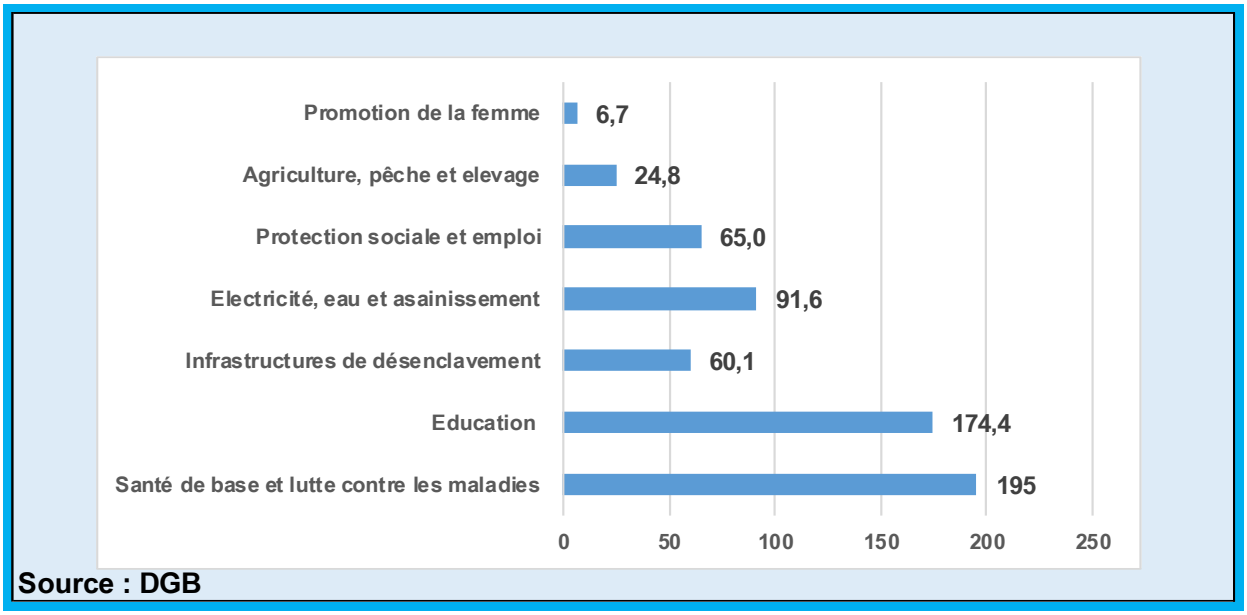

Source : DGB

4.6 Alignement stratégique sectoriel sur la période 2026-2028

170. Les politiques publiques que le Gouvernement entend mettre en œuvre sont toujours en lien avec le programme de mise en œuvre accéléré du PND 2022-2026 relatif à l'année de la jeunesse.

171. Le Programme de mise en œuvre accéléré du PND met un accent particulier sur les projets et programmes dont l'exécution vise à satisfaire les besoins urgents des jeunes et à atteindre les objectifs du développement.

172. Ce programme accéléré a pour objectif général de promouvoir l'employabilité, l'entreprenariat, l'éducation et l'accompagnement des jeunes afin de répondre aux défis de développement y relatifs.

173. De manière spécifique, il s'agit de : (i) mettre en place des réformes en appliquant des textes juridiques y relatifs ; (ii) favoriser l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes ; et (iii) améliorer le cadre de vie des jeunes.

174. Dans cette perspective, le Gouvernement entend focaliser ses efforts d'investissement sur un nombre réduit des projets à fort potentiel. A cet effet, deux types de projets ont été identifiés à savoir : (i) les projets à effets multiplicateurs ; et (ii) les projets en cours de mise en œuvre.

175. Il s'agit de booster la mise en œuvre de : (i) développement de l'agriculture au sens large, (ii) développement de l'industrie, (iii) développement des zones économiques spéciales, (iv) développement du tourisme, (v) développement de l'économie numérique et, (vi) la promotion immobilière. Pour ce faire, le Gouvernement mettra l'accent sur les domaines stratégiques suivants : le social, la gouvernance administrative et économique, les infrastructures ainsi que la production et le commerce.

❖ **Domaine social**

176. Le Gouvernement s'emploiera notamment à renforcer les systèmes sanitaire et éducatif et à poursuivre le programme d'assistance sociale pour l'amélioration du bien-être des couches vulnérables en lien avec la problématique de la jeunesse.

Les actions stratégiques à mener sont :

- la poursuite de la construction des hôpitaux généraux et de l'hôpital d'instruction des armées ;

- la poursuite de la mise en œuvre du programme de revitalisation des districts sanitaires et la réforme hospitalière ;

- le relèvement du plateau technique des structures hospitalières afin d'améliorer l'offre et la qualité des soins ;

- la mise en œuvre progressive du programme d'assurance maladie universelle et celle de la caisse de la famille et de l'enfance en difficulté ;

- la poursuite de la mise en œuvre du programme national des filets sociaux (programmes de transferts sociaux monétaires et autres aides sociales) ;

- l'amélioration de la qualité de l'éducation à travers la réforme des contenus des enseignements, l'adaptation des formations à l'environnement socioéconomique, le développement de l'approche par compétences et l'employabilité ;

- la dotation des établissements d'enseignement technique et professionnel en équipement et matières d'œuvre, en partenariat avec les entreprises des différents secteurs d'activités dans le cadre de leur responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) ;

- l'amélioration de la formation initiale et continue des enseignants et le renforcement de l'offre de l'éducation technique en favorisant la création des nouveaux lycées techniques et professionnels ;

- la construction des nouveaux établissements en partenariats avec les collectivités locales dans le cadre de la fonction publique territoriale ;

- l'accélération de la réforme de l'éducation nationale en vue de l'adéquation formation/emploi ;

- le développement des pôles universitaires et d'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire national ;

- le renforcement des mesures relatives : (i) à l'adaptation aux effets du changement climatique, (ii) et à la compréhension des enjeux de l'assainissement.

❖ **Domaine gouvernance administrative et économique**

177. La recherche de la performance de l'action publique, instituée par la loi n°31-2019 du 10 octobre 2019, reste au centre de la gouvernance publique. Cette nouvelle approche de gestion implique une réorganisation de l'administration publique ancrée sur la culture de l'efficacité et de l'efficience par la recherche de la performance. Ainsi, la réforme de l'Etat est un enjeu essentiel pour la modernisation de l'administration publique.

178. Les actions stratégiques à mener sont : (i) la mise en place d'un système de management de la performance afin de moderniser et rationaliser l'action publique ; (ii) le renforcement et la consolidation du processus de décentralisation ; (iii) l'amélioration

de la qualité du service public et la lutte contre les antivaleurs ; (iv) la mise en œuvre de la réforme sur la départementalisation.

❖ **Domaine infrastructures**

179. Le Gouvernement poursuivra le programme de construction et d'équipement des infrastructures touristiques et de loisirs ainsi que la politique d'extension des réseaux électriques et de distribution d'eau. Un accent particulier sera également mis sur le développement des zones économiques spéciales, des infrastructures numériques, la réhabilitation et la construction des voies de transport routier, ferroviaire ainsi que la facilitation du transport fluvial.

❖ **Domaine production et commerce**

180. Les actions du Gouvernement se focaliseront sur le développement des filières agricoles et les mécanismes de transformation. Il sera également question de poursuivre la politique d'approvisionnement en intrants agricoles. Aussi, le Gouvernement s'emploiera à améliorer le coût et le temps de passage des marchandises aux frontières maritime, fluviale et terrestre.

Allocations des ressources budgétaires sur la période 2026-2028

181. Les allocations des ressources budgétaires sur la période évolueraient à un rythme annuel moyen de 1,3%. Elles s'afficheraient à 1 816,5 milliards de FCFA en 2026 ; à 1 839,1 milliards de FCFA en 2027 et à 1 863,1 milliards de FCFA en 2028.

182. La programmation budgétaire suivant les politiques sectorielles définies, s'inscrit dans la poursuite de la politique budgétaire adoptée par le Gouvernement.

a. Allocations des ressources budgétaires par secteur sur la période 2026-2028

183. Les allocations budgétaires des secteurs sociaux sur la période augmenteraient à une cadence annuelle moyenne de 3,5%. Elles s'établiraient en moyenne à 632,3 milliards de FCFA. Les crédits budgétaires des secteurs sociaux seraient tirés par le sous-secteur éducation avec une allocation moyenne de 314,8 milliards de FCFA.

184. Les allocations budgétaires du secteur de la défense et sécurité régresseraient à un rythme annuel moyen de 2,3%. Elles s'établiraient en moyenne à 19,9 milliards de FCFA pour l'investissement et à 266,5 milliards de FCFA pour le fonctionnement.

185. Le secteur de la gouvernance administrative et économique connaitrait une augmentation des crédits à un rythme annuel moyen de 2,9%. Les crédits d'investissement s'établiraient en moyenne à 225,4 milliards de FCFA, et ceux de fonctionnement à 176,4 milliards de FCFA.

186. L'enveloppe budgétaire du secteur de la production et commerce se fixerait en moyenne à 139,9 milliards de FCFA, soit une régression annuelle moyenne de 0,3%. Les crédits d'investissement s'afficheraient en moyenne à 37,7 milliards de FCFA et ceux de fonctionnement à 103,3 milliards de FCFA.

187. Les crédits destinés au secteur des infrastructures se situeraient en moyenne à 131,7 milliards de FCFA. Les crédits d'investissement et de fonctionnement se situeraient en moyenne respectivement à 112,2 milliards de FCFA et à 19,5 milliards de FCFA.

188. Sur la période 2026-2028, les crédits alloués au secteur de la souveraineté progresseraient à un rythme annuel moyen de 0,1%, pour une programmation budgétaire qui s'établirait en moyenne à 200,5 milliards de FCFA.

189. La part stratégique de l'enveloppe budgétaire allouée au secteur de la gouvernance judiciaire se fixerait en moyenne à 45,0 milliards de FCFA, soit une progression de 0,5% en cadence annuelle moyenne. Les allocations budgétaires d'investissement et de fonctionnement s'afficheraient en moyenne, respectivement à 1,1 milliards de FCFA et à 44,6 milliards de FCFA.

b. Allocations des ressources budgétaires par secteur pour l'année 2026

190. Les allocations des ressources budgétaires dans les différents secteurs pour l'année 2026 répondent aux choix et priorités du Gouvernement. Ces allocations se déclinent comme suit :

- les secteurs sociaux recevraient des allocations budgétaires de 611,2 milliards de FCFA dont 484,0 milliards de FCFA pour le volet fonctionnement et 127,2 milliards de FCFA pour le volet investissement, soit 33,6% des parts stratégiques ;

- les crédits alloués à la défense et sécurité se fixeraient à 286,6 milliards de FCFA, avec 19,5 milliards de FCFA affectés à l'investissement et 267,0 milliards de FCFA au fonctionnement ;

- la gouvernance administrative et économique bénéficierait des allocations budgétaires de 393,1 milliards de FCFA, soit 21,6% des parts stratégiques, avec 227,1 milliards de FCFA pour l'investissement et 166,0 milliards de FCFA pour le fonctionnement ;

- le secteur de la production et commerce obtiendrait une part stratégique de 7,8% correspondant à un montant de 141,4 milliards de FCFA, dont 101,5 milliards de FCFA en fonctionnement et 39,9 milliards de FCFA en investissement ;

- le secteur de la souveraineté recevrait une part stratégique de 11,1%, avec 201,0 milliards de FCFA de crédits alloués, dont 20,4 milliards de FCFA en investissement et 180,7 milliards de FCFA en fonctionnement ;

- la part stratégique allouée au secteur des infrastructures serait de 7,6% correspondant à un crédit de 137,6 milliards de FCFA, avec 118,8 milliards de FCFA en investissement et 18,8 milliards de FCFA en fonctionnement ;

- les crédits alloués au secteur de la gouvernance judiciaire s'élèveraient à 45,5 milliards de FCFA dont 1,0 milliard de FCFA en investissement et 44,4 milliards de FCFA en fonctionnement, soit 2,2% des parts stratégiques.

CHAPITRE 5 : FACTEURS DE RISQUE

191. La programmation budgétaire déclinée dans le présent Cadre Budgétaire à Moyen Terme pourrait être perturbée, tant au niveau des recettes que des dépenses, en raison de l'apparition de certains facteurs aléatoires. Ces facteurs, d'origine externe et interne, nécessitent une analyse pour renforcer la robustesse cette programmation. En effet, cela pourrait entraîner une pression sur certaines dépenses, une augmentation du stock de la dette publique, des difficultés de refinancement et une baisse des recettes fiscales, compromettant ainsi la trajectoire des finances publiques et l'exécution du programme accéléré de mise en œuvre du PND 2022-2026.

192. Plusieurs facteurs peuvent impacter les finances publiques, parmi lesquels figurent la persistance des tensions géopolitiques et la fragmentation géoéconomique mondiale, les catastrophes naturelles liées aux changements climatiques, le relâchement dans la lutte contre la corruption, l'inobservation de mesures de gouvernance, la lenteur observée dans la mise en œuvre des réformes structurelles et le surendettement. Ces facteurs de risque peuvent s'entrecroiser et se manifester à la fois à court, moyen et parfois même à long terme.

5.1. Risques exogènes

5.1.1. A court terme

193. Le protectionnisme américain représente un risque fondamental, pour plusieurs raisons. Sur le plan **économique**, il peut perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales, ralentir les échanges internationaux, et entraîner des représailles commerciales, comme on l'a observé lors de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine. Cela peut nuire à la croissance mondiale, en particulier pour les économies ouvertes et dépendantes des exportations. Sur le plan **géopolitique**, un repli américain peut fragiliser les alliances traditionnelles, déstabiliser les équilibres commerciaux, et accroître les tensions entre grandes puissances.

194. Par ailleurs, les tensions géopolitiques, notamment en Ukraine et au Moyen-Orient, engendrent une hausse immédiate des prix du pétrole, du gaz et des denrées alimentaires, ce qui intensifie l'inflation et pèse sur la consommation mondiale.

195. Les politiques de taux d'intérêt élevés adoptées par plusieurs banques centrales pour lutter contre l'inflation peuvent aussi freiner la croissance à court terme tout en risquant de fragiliser la stabilité financière, notamment des banques.

196. Enfin, les risques climatiques immédiats, comme des événements météorologiques extrêmes (tempêtes, inondations, sécheresses), peuvent déjà perturber certains secteurs économiques et accélérer la volatilité des marchés.

5.1.2. A moyen et long terme

197. À moyen et long terme, le protectionnisme américain peut prendre une ampleur différente. Les réactions de la Chine, de l'Europe ou d'autres grandes économies peuvent se traduire par des mesures protectionnistes, lesquelles ralentiraient une reprise globale. Ce type de politique remet en question les fondements du **multilatéralisme économique**, incarné par des institutions comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et pourrait favoriser une fragmentation du système commercial mondial. Ainsi, le protectionnisme américain n'est pas seulement un choix national : il a des **répercussions globales** qui en font un enjeu stratégique majeur. Les crises géopolitiques prolongées peuvent également continuer à freiner le commerce mondial et à accentuer l'incertitude.

198. Les risques climatiques, quant à eux, deviennent encore plus préoccupants : l'augmentation des événements extrêmes (canicules, inondations, sécheresses, incendies des forêts, tempêtes et cyclones tropicaux), la montée du niveau de la mer, et les pénuries en ressources essentielles pourraient avoir des conséquences majeures à plusieurs niveaux. Sur le plan **humain**, ces phénomènes causent des pertes en vies humaines et obligent parfois des milliers de personnes à fuir leur domicile. Sur le plan **économique**, les dégâts infligés aux infrastructures, aux habitations, à l'agriculture et aux réseaux d'énergie ou de transport entraînent des pertes financières considérables. D'un point de vue **environnemental**, ces événements contribuent à la dégradation des sols, à la destruction des écosystèmes naturels, et accélèrent la perte de biodiversité. Enfin, ils fragilisent aussi

les systèmes de santé, d'approvisionnement en eau et de production alimentaire, augmentant ainsi la **vulnérabilité des populations** face aux prochaines crises.

199. Par ailleurs, si la dette reste élevée et que les taux d'intérêt demeurent élevés, cela risque d'aggraver la soutenabilité financière à long terme, compromettant la stabilité des systèmes économiques.

200. Ces risques à différentes échéances contribuent à une grande incertitude qui pourrait freiner la croissance mondiale à court, moyen et long terme.

5.2. Risques endogènes

5.2.1. A court terme

201. Le CBMT précédent soulignait que le relâchement dans la lutte contre la corruption, le non-respect des mesures de gouvernance, ainsi que la lenteur dans la mise en œuvre des réformes structurelles, constituaient autant de facteurs de risque à court terme. Une intervention forte des pouvoirs publics est essentielle pour améliorer le climat des affaires et renforcer la situation budgétaire de l'État.

202. Par ailleurs, la survenue de problèmes techniques sur certaines plateformes pétrolières pourrait limiter la production, impactant négativement la croissance et les recettes pétrolières prévues. De même, la forte dépendance du pays au pétrole le rend vulnérable aux fluctuations des prix internationaux : une chute brutale des prix pourrait réduire drastiquement ses revenus, affectant ses finances publiques et sa balance des paiements.

203. Enfin, des problèmes de gestion des ressources, la corruption ou la faiblesse des institutions peuvent limiter l'efficacité des politiques économiques.

5.2.2. A moyen et long terme

204. À moyen terme, la situation budgétaire demeure préoccupante. Les pouvoirs publics doivent faire face à un endettement croissant, ainsi qu'à l'augmentation des dépenses induites par l'adaptation aux effets du changement climatique avec notamment les inondations, les glissements de terrains et les épidémies.

205. La faiblesse dans l'exécution du programme accéléré de mise en œuvre du PND 2022-2026, notamment en raison d'un faible niveau d'exécution des dépenses en capital, pourrait freiner la croissance.

206. La hausse du service de la dette aggrave la dégradation de la viabilité budgétaire. Une approche à moyen terme résolue s'impose pour maîtriser les dépenses, accroître les recettes et concentrer les efforts des pouvoirs publics sur des réformes structurelles favorisant la croissance.

207. La récente annonce d'une taxe de 10% sur tous les produits importés par les États-Unis marque une étape stratégique qui peut affecter les exportations indirectes, c'est-à-dire les voies par lesquelles le pétrole, extrait en République du Congo, atteint les marchés internationaux sans être exporté directement vers le client final, notamment via des intermédiaires ou des raffineries situées dans d'autres pays. Les entreprises américaines opérant en Afrique centrale, comme Chevron, pourraient revoir leurs stratégies d'approvisionnement et de production, influençant ainsi la demande pour le pétrole congolais.

208. Les risques liés au changement climatique (augmentation des températures, pluies abondantes, vents violents) risquent d'aggraver encore plus les conditions de vie des populations.

209. Face à ces défis, des mesures plus volontaristes s'imposent pour encourager l'investissement résilient au climat, renforcer les compétences et stimuler l'innovation. Si le pays ne parvient pas à diversifier son économie, la dépendance au pétrole continuerait de poser problème en cas de déclin des ressources ou de baisse prolongée des prix, affectant la croissance des autres secteurs.

210. Enfin, les enjeux liés à l'emploi, à la pauvreté, à l'insuffisance des infrastructures (éducation, santé, transport), puis la gestion macroéconomique inadéquate ou les tensions sociales, pourraient également compromettre la stabilité économique à moyen et long terme.

ANNEXES

ANNEXE 1 : PROJECTION DES SOLDES BUDGETAIRES

1. Sur le triennat 2026-2028, trois (3) soldes budgétaires seraient excédentaires : (i) le solde global dons inclus, (ii) le solde primaire et (iii) le solde global de base. A contrario, deux (2) soldes ressortiraient déficitaires : le solde primaire hors pétrole et le solde primaire de base hors pétrole.

2. Le solde global dons inclus resterait excédentaire sur toute la période. Il se situerait à 234,2 milliards de FCFA en 2026, à 357,4 milliards de FCFA en 2027 et à 529,1 milliards de FCFA en 2028, soit respectivement 2,5% ; 3,7% et 5,2% du PIB.

3. Le solde primaire augmenterait à un rythme annuel moyen de 39,4% sur la période. Il serait de 427,3 milliards de FCFA en 2026 (4,5% du PIB) ; de 671,4 milliards de FCFA en 2027 (6,9% du PIB) et de 830,1 milliards de FCFA en 2028 (8,2% du PIB).

4. Le solde global de base progresserait à un rythme annuel moyen de 35,3% sur la période et s'afficherait à 406,9 milliards de FCFA (4,3% du PIB) en 2026, à 542,8 milliards de FCFA en 2027 (5,5% du PIB) et en 2028 à 744,8 milliards de FCFA (7,3% du PIB).

5. Le solde primaire hors pétrole baisserait à un rythme annuel moyen de 9,9%. Il resterait déficitaire sur la période, passant de 538,7 milliards de FCFA en 2026 (-8,2% du PIBHP) à 499,1 milliards de FCFA en 2027 (-7,2% du PIBHP) pour atteindre 437,1 milliards de FCFA en 2028 (-6,0% du PIBHP).

6. De même, le solde primaire de base hors pétrole resterait déficitaire, passant de 286,5 milliards de FCFA en 2026 (-4,4% du PIBHP) à 226,8 milliards de FCFA en 2027 (-3,3% du PIBHP) pour atteindre 151,1 milliards de FCFA en 2028 (-2,1% du PIBHP).

Graphique 9 : Evolution des principaux soldes budgétaires

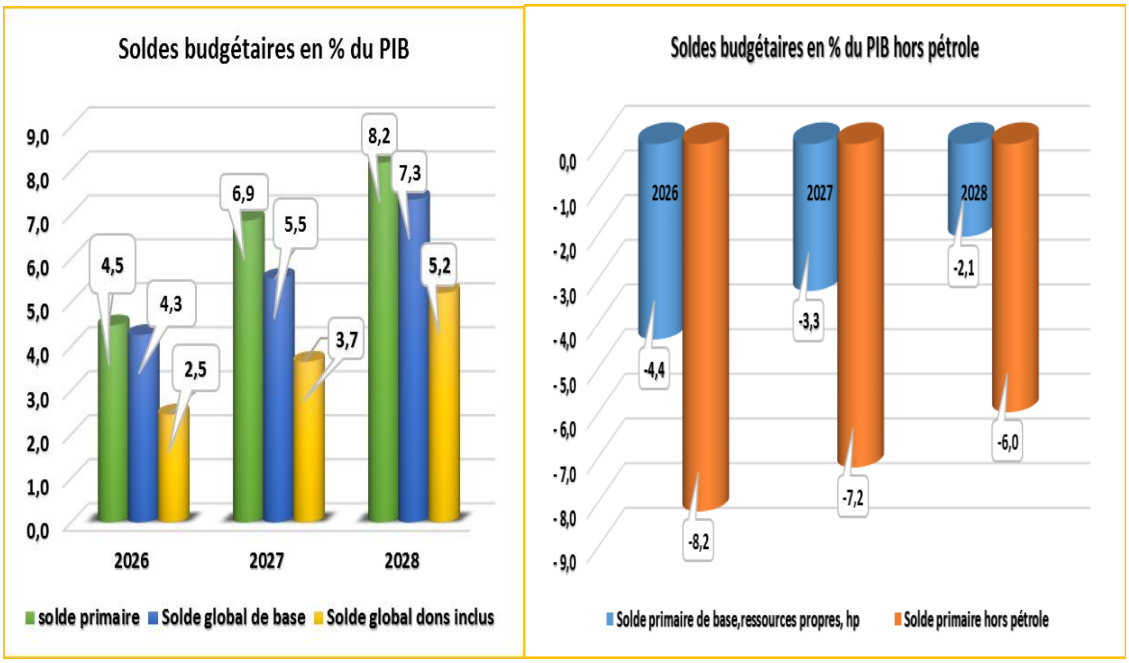

Source : **DGB**

ANNEXE 2 : PROJECTION DES DEPENSES PAR SECTEUR (en FCFA)

AVANT PROJET DE BUDGET DE L'ETAT - EXERCICE 2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CODE	INSTITUTION ET MINISTERE	2026			2 027			2 028		
		Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
	Secteurs sociaux	**484 055 351 265**	**127 164 000 000**	**611 219 351 265**	**510 667 399 274**	**120 439 000 000**	**631 106 399 274**	**531 940 651 043**	**122 559 000 000**	**654 499 651 043**
	Education	**269 589 910 159**	**32 242 000 000**	**301 831 910 159**	**283 474 164 033**	**31 750 000 000**	**315 224 164 033**	**294 976 233 592**	**32 370 000 000**	**327 346 233 592**
51	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	82 494 787 411	11 806 000 000	94 300 787 411	92 641 503 542	11 980 000 000	104 621 503 542	96 089 996 448	**12 327 000 000**	108 416 996 448
54	RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE	5 467 226 131	1 496 000 000	6 963 226 131	5 521 599 581	**1 518 000 000**	7 039 599 581	5 620 098 341	1 562 000 000	7 182 098 341
77	ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE, PRIMAIRE, SECONDAIRE ET A	129 215 342 496	9 938 000 000	139 153 342 496	132 003 899 264	9 558 000 000	141 561 899 264	135 019 744 532	10 042 000 000	145 061 744 532
78	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	52 412 554 121	9 002 000 000	61 414 554 121	53 307 161 647	8 694 000 000	62 001 161 647	58 246 394 272	8 439 000 000	66 685 394 272
	Santé	**145 081 180 587**	**74 486 000 000**	**219 567 180 587**	**153 300 913 883**	**68 917 000 000**	**222 217 913 883**	**160 719 338 180**	**70 485 000 000**	**231 204 338 180**
58	SANTE ET POPULATION	145 081 180 587	74 486 000 000	219 567 180 587	153 300 913 883	68 917 000 000	222 217 913 883	160 719 338 180	70 485 000 000	231 204 338 180
	Développement social	**33 743 502 762**	**13 032 000 000**	**46 775 502 762**	**37 895 973 662**	**12 226 000 000**	**50 121 973 662**	**39 986 610 235**	**12 043 000 000**	**52 029 610 235**
32	AFFAIRES SOCIALES SOLIDARITE ET ACTION HUMANITAIRE	27 791 517 987	10 491 000 000	38 282 517 987	30 509 402 391	9 648 000 000	40 157 402 391	32 500 769 768	9 390 000 000	41 890 769 768
56	PROMOTION DE LA FEMME INTEGRATION DE LA FEMME AU DI	5 951 984 776	2 541 000 000	8 492 984 776	7 386 571 270	2 578 000 000	9 964 571 270	7 485 840 467	2 653 000 000	10 138 840 467
	Culture, sports et loisirs	**35 640 757 757**	**7 404 000 000**	**43 044 757 757**	**35 996 347 695**	**7 546 000 000**	**43 542 347 695**	**36 258 469 037**	**7 661 000 000**	**43 919 469 037**
74	JEUNESSE ET SPORTS, EDUCATION CIVIQUE, FORMATION QUAI	27 405 827 207	2 317 000 000	29 722 827 207	27 697 964 360	**2 384 000 000**	30 081 964 360	27 854 323 473	2 350 000 000	30 204 323 473
83	INDUSTRIE CULTURELLE TOURISTIQUE ARTISTIQUE ET LOISIRS	8 234 930 550	5 087 000 000	13 321 930 550	8 298 383 335	5 162 000 000	13 460 383 335	8 404 145 564	5 311 000 000	13 715 145 564
	Production et commerce	**101 510 603 475**	**39 933 000 000**	**141 443 603 475**	**103 214 471 112**	**36 051 000 000**	**139 265 471 112**	**105 301 447 141**	**37 039 000 000**	**142 340 447 141**
	Secteur rural	**31 042 700 449**	**36 807 000 000**	**67 849 700 449**	**32 474 722 374**	**32 878 000 000**	**65 352 722 374**	**34 069 221 830**	**33 773 000 000**	**67 842 221 830**
37	COMMERCE, APPROVISIONNEMENTS ET CONSOMMATION	5 545 793 857	483 000 000	6 028 793 857	5 615 136 805	490 000 000	6 105 136 805	5 725 611 164	**504 000 000**	6 229 611 164
38	PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE L'ARTISANAT	4 640 624 207	2 805 000 000	7 445 624 207	4 694 404 717	2 363 000 000	7 057 404 717	4 792 429 126	2 509 000 000	7 301 429 126
46	AGRICULTURE, ELEVAGE ET PECHE	13 678 937 934	19 664 000 000	33 342 937 934	14 912 661 383	17 668 000 000	32 580 661 383	16 183 522 056	18 510 000 000	34 693 522 056
47	ECONOMIE FORESTIERE	7 177 344 451	13 855 000 000	21 032 344 451	7 252 519 469	12 357 000 000	19 609 519 469	7 367 659 485	12 250 000 000	19 617 659 485
	Autres ministères	**70 467 903 026**	**3 126 000 000**	**73 593 903 026**	**70 739 748 738**	**3 173 000 000**	**73 912 748 738**	**71 232 225 310**	**3 266 000 000**	**74 498 225 310**
42	HYDROCARBURES	52 819 393 756	982 000 000	53 801 393 756	52 874 253 612	997 000 000	53 871 253 612	52 973 141 496	**1 026 000 000**	53 999 141 496
66	INDUSTRIES MINIERES ET GEOLOGIE	5 509 576 428	243 000 000	5 752 576 428	5 568 572 008	247 000 000	5 815 572 008	5 670 768 473	254 000 000	5 924 768 473
71	ZONES ECONOMIQUES SPECIALES ET DIVERSIFICATION ECON	1 873 876 565	465 000 000	2 338 876 565	1 924 234 421	472 000 000	2 396 234 421	2 019 520 707	486 000 000	2 505 520 707
73	Environnement, développement durable et bassin du Congo	4 276 798 063	222 000 000	4 498 798 063	4 330 111 656	225 000 000	4 555 111 656	4 427 762 531	232 000 000	4 659 762 531
75	DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET PROMOTION DU SECTEUR	5 988 258 214	1 214 000 000	7 202 258 214	6 042 577 042	1 232 000 000	7 274 577 042	6 141 032 104	1 268 000 000	7 409 032 104
	Infrastructures	**18 785 400 997**	**118 845 000 000**	**137 630 400 997**	**19 560 404 881**	**108 686 000 000**	**128 246 404 881**	**20 055 407 990**	**109 217 000 000**	**129 272 407 990**
30	CONSTRUCTION, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT	3 049 680 192	7 628 000 000	10 677 680 192	3 107 140 975	6 425 000 000	9 532 140 975	3 208 109 602	7 126 000 000	10 334 109 602
41	ENERGIE ET DE HYDRAULIQUE	7 143 232 532	55 502 000 000	62 645 232 532	7 695 715 074	55 004 000 000	62 699 715 074	7 792 701 108	51 527 000 000	59 319 701 108
44	TRANSPORTS, AVIATION CIVILE ET MARINE MARCHANDE	4 663 385 384	17 033 000 000	21 696 385 384	4 724 820 246	15 020 000 000	19 744 820 246	4 828 968 137	15 481 000 000	20 309 968 137
45	POSTES, TELECOMMUNICATIONS ET ECONOMIE NUMERIQUE	2 419 538 063	28 726 000 000	31 145 538 063	2 472 314 201	21 820 000 000	24 292 314 201	2 569 535 111	25 323 000 000	27 892 535 111
86	ECONOMIE FLUVIALE ET VOIES NAVIGABLES	1 509 564 826	9 956 000 000	11 465 564 826	1 560 414 385	10 417 000 000	11 977 414 385	1 656 094 033	9 760 000 000	11 416 094 033

	Gouvernance administrative et économique	**166 048 308 742**	**227 073 000 000**	**393 121 308 742**	**175 432 462 694**	**221 075 000 000**	**396 507 462 694**	**187 832 290 508**	**228 200 000 000**	**416 032 290 508**
27	AFFAIRES FONCIERES ET DU DOMAINE PUBLIC, CHARGE DES	4 972 481 256	2 784 000 000	7 756 481 256	5 032 780 584	2 825 000 000	7 857 780 584	5 136 020 047	2 907 000 000	8 043 020 047
57	FONCTION PUBLIQUE,TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE	28 982 977 796	655 000 000	29 637 977 796	29 151 775 866	665 000 000	29 816 775 866	29 341 814 331	684 000 000	30 025 814 331
70	FINANCES, BUDGET ET PORTEFEUILLE PUBLIC	99 997 781 288	15 535 000 000	115 532 781 288	107 221 147 663	14 975 000 000	122 196 147 663	113 934 840 783	15 718 000 000	129 652 840 783
87	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES GRANDS TRAVAUX	4 025 162 440	83 348 000 000	87 373 162 440	4 333 417 181	77 427 000 000	81 760 417 181	4 435 020 974	79 642 000 000	84 077 020 974
88	ECONOMIE PLAN ET INTEGRATION REGIONAL	15 761 650 846	118 389 000 000	134 150 650 846	16 331 393 208	118 710 000 000	135 041 393 208	16 442 187 099	122 640 000 000	139 082 187 099
89	ASSAINISSEMENT URBAIN,DEVELOPPEMENT LOCAL ET ENTR	12 308 255 116	6 362 000 000	18 670 255 116	13 361 948 193	6 473 000 000	19 834 948 193	18 542 407 273	6 609 000 000	25 151 407 273
	Défense et Sécurité	**267 020 191 438**	**19 538 000 000**	**286 558 191 438**	**279 354 424 149**	**19 826 000 000**	**299 180 424 149**	**253 081 810 350**	**20 401 000 000**	**273 482 810 350**
22	DÉFENSE NATIONALE	104 075 294 540	17 424 000 000	121 499 294 540	108 363 232 897	17 680 000 000	126 043 232 897	110 648 583 601	18 193 000 000	128 841 583 601
23	INTERIEUR ET DECENTRALISATION	162 944 896 898	2 114 000 000	165 058 896 898	170 991 191 252	2 146 000 000	173 137 191 252	142 433 226 750	2 208 000 000	144 641 226 750
	Souveraineté	**180 658 338 960**	**20 394 000 000**	**201 052 338 960**	**181 231 129 616**	**17 855 000 000**	**199 086 129 616**	**182 019 362 160**	**19 485 000 000**	**201 504 362 160**
01	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	53 381 174 953		53 381 174 953	53 415 073 832		53 415 073 832	53 442 192 938		53 442 192 938
02	ASSEMBLEE NATIONALE	22 284 347 606		22 284 347 606	22 285 194 144		22 285 194 144	22 285 871 374		22 285 871 374
03	SENAT	12 331 317 535		12 331 317 535	12 331 612 463		12 331 612 463	12 331 848 406		12 331 848 406
08	CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	1 385 000 000		1 385 000 000	1 385 000 000		1 385 000 000	1 385 000 000		1 385 000 000
10	MEDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE	350 000 000		350 000 000	350 000 000		350 000 000	350 000 000		350 000 000
13	CONSEIL NATIONAL DU DIALOGUE	100 000 000		100 000 000	100 000 000		100 000 000	100 000 000		100 000 000
14	CONSEIL CONSULTATIF DES SAGES ET DES NOTABILITÉS TRA	100 000 000		100 000 000	100 000 000		100 000 000	100 000 000		100 000 000
15	CONSEIL CONSULTATIF DES FEMMES	100 000 000		100 000 000	100 000 000		100 000 000	100 000 000		100 000 000
16	CONSEIL CONSULTATIF DES PERSONNES VIVANT AVEC HAND	150 000 000		150 000 000	150 000 000		150 000 000	150 000 000		150 000 000
17	CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE	100 000 000		100 000 000	100 000 000		100 000 000	100 000 000		100 000 000
18	CONSEIL CONSULTATIF DES ONG ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	100 000 000		100 000 000	100 000 000		100 000 000	100 000 000		100 000 000
21	PRIMATURE	12 004 847 994	6 116 000 000	18 120 847 994	12 062 373 591	6 206 000 000	18 268 373 591	12 163 394 070	6 386 000 000	18 549 394 070
26	Communication et médias, porte-parole du gouvernement	12 954 737 436	12 303 000 000	25 257 737 436	13 050 453 253	9 645 000 000	22 695 453 253	13 182 025 910	11 037 000 000	24 219 025 910
60	HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	5 000 000 000		5 000 000 000	5 000 000 000		5 000 000 000	5 000 000 000		5 000 000 000
62	COMMISSION NAT. DE TRANSPARENCE ET DE RESPONSABILI	2 000 000 000		2 000 000 000	2 000 000 000		2 000 000 000	2 000 000 000		2 000 000 000
63	Coopération internationale et promotion du partenariat public privé	9 798 379 469	476 000 000	10 274 379 469	9 870 692 633	483 000 000	10 353 692 633	9 983 543 165	497 000 000	10 480 543 165
65	Contrôle de l'Etat, qualité du service public et lutte contre les anti-valeur	3 150 761 627	372 000 000	3 522 761 627	3 203 823 475	377 000 000	3 580 823 475	3 301 272 954	388 000 000	3 689 272 954
69	Affaires étrangères, francophonie et congolais de l'étranger	40 775 894 298	858 000 000	41 633 894 298	40 969 325 938	871 000 000	41 840 325 938	41 179 071 262	896 000 000	42 075 071 262
80	DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA RE	4 591 878 044	269 000 000	4 860 878 044	4 657 580 286	273 000 000	4 930 580 286	4 765 142 080	**281 000 000**	5 046 142 080
	Gouvernance judiciaire	**44 421 805 123**	**1 053 000 000**	**45 474 805 123**	**44 639 708 274**	**1 068 000 000**	**45 707 708 274**	**44 869 030 808**	**1 099 000 000**	**45 968 030 808**
04	COUR SUPREME	1 600 000 000		1 600 000 000	1 600 000 000		1 600 000 000	1 600 000 000		1 600 000 000
05	COUR DES COMPTES ET DE DISCIPLINE BUDGETAIRE	2 500 000 000		2 500 000 000	2 500 000 000		2 500 000 000	2 500 000 000		2 500 000 000
06	COUR CONSTITUTIONNELLE	1 150 000 000		1 150 000 000	1 150 000 000		1 150 000 000	1 150 000 000		1 150 000 000
07	HAUTE COUR DE JUSTICE	200 000 000		200 000 000	200 000 000		200 000 000	200 000 000		200 000 000
09	CONSEIL SUPERIEUR MAGISTRATURE	600 000 000		600 000 000	600 000 000		600 000 000	600 000 000		600 000 000
11	CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LIBERTÉ DE COMMUNICATION	1 017 100 000		1 017 100 000	1 017 100 000		1 017 100 000	1 017 100 000		1 017 100 000
12	COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME	2 065 000 000		2 065 000 000	2 065 000 000		2 065 000 000	2 065 000 000		2 065 000 000
24	JUSTICE, DROITS HUMAINS ET PROMOTION DES PEUPLES AU	35 289 705 123	1 053 000 000	36 342 705 123	35 507 608 274	1 068 000 000	36 575 608 274	35 736 930 808	**1 099 000 000**	36 835 930 808
	TOTAL	**1 262 500 000 000**	**554 000 000 000**	**1 816 500 000 000**	**1 314 100 000 000**	**525 000 000 000**	**1 839 100 000 000**	**1 325 100 000 001**	**538 000 000 000**	**1 863 100 000 001**

Source : **DGB**

ANNEXE 3 : PARTS STRATEGIQUES EN POURCENTAGE DES DEPENSES TOTALES

AVANT PROJET DE BUDGET DE L'ETAT - EXERCICE 2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CODE	INSTITUTION ET MINISTERE	2026			2 027			2 028		
		Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
	Secteurs sociaux	**38.3%**	**23.0%**	**33.6%**	**38.9%**	**22.9%**	**34.3%**	**40.1%**	**22.8%**	**35.1%**
	Education	**21.4%**	**5.8%**	**16.6%**	**21.6%**	**6.0%**	**17.1%**	**22.3%**	**6.0%**	**17.6%**
51	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	6.5%	2.1%	5.2%	7.0%	2.3%	5.7%	7.3%	2.3%	5.8%
54	RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE	0.4%	0.3%	0.4%	0.4%	0.3%	0.4%	0.4%	0.3%	0.4%
77	ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE, PRIMAIRE, SECONDAIRE ET A	10.2%	1.8%	7.7%	10.0%	1.8%	7.7%	10.2%	1.9%	7.8%
78	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	4.2%	1.6%	3.4%	4.1%	1.7%	3.4%	4.4%	1.6%	3.6%
	Santé	**11.5%**	**13.4%**	**12.1%**	**11.7%**	**13.1%**	**12.1%**	**12.1%**	**13.1%**	**12.4%**
58	SANTE ET POPULATION	11.5%	13.4%	12.1%	11.7%	13.1%	12.1%	12.1%	13.1%	12.4%
	Développement social	**2.7%**	**2.4%**	**2.6%**	**2.9%**	**2.3%**	**2.7%**	**3.0%**	**2.2%**	**2.8%**
32	AFFAIRES SOCIALES SOLIDARITE ET ACTION HUMANITAIRE	2.2%	1.9%	2.1%	2.3%	1.8%	2.2%	2.5%	1.7%	2.2%
56	PROMOTION DE LA FEMME INTEGRATION DE LA FEMME AU DI	0.5%	0.5%	0.5%	0.6%	0.5%	0.5%	0.6%	0.5%	0.5%
	Culture, sports et loisirs	**2.8%**	**1.3%**	**2.4%**	**2.7%**	**1.4%**	**2.4%**	**2.7%**	**1.4%**	**2.4%**
74	JEUNESSE ET SPORTS, EDUCATION CIVIQUE, FORMATION QUAI	2.2%	0.4%	1.6%	2.1%	0.5%	1.6%	2.1%	0.4%	1.6%
83	INDUSTRIE CULTURELLE TOURISTIQUE ARTISTIQUE ET LOISIRS	0.7%	0.9%	0.7%	0.6%	1.0%	0.7%	0.6%	1.0%	0.7%
	Production et commerce	**8.0%**	**7.2%**	**7.8%**	**7.9%**	**6.9%**	**7.6%**	**7.9%**	**6.9%**	**7.6%**
	Secteur rural	**2.5%**	**6.6%**	**3.7%**	**2.5%**	**6.3%**	**3.6%**	**2.6%**	**6.3%**	**3.6%**
37	COMMERCE, APPROVISIONNEMENTS ET CONSOMMATION	0.4%	0.1%	0.3%	0.4%	0.1%	0.3%	0.4%	0.1%	0.3%
38	PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE L'ARTISANAT	0.4%	0.5%	0.4%	0.4%	0.5%	0.4%	0.4%	0.5%	0.4%
46	AGRICULTURE, ELEVAGE ET PECHE	1.1%	3.5%	1.8%	1.1%	3.4%	1.8%	1.2%	3.4%	1.9%
47	ECONOMIE FORESTIERE	0.6%	2.5%	1.2%	0.6%	2.4%	1.1%	0.6%	2.3%	1.1%
	Autres ministères	**5.6%**	**0.6%**	**4.1%**	**5.4%**	**0.6%**	**4.0%**	**5.4%**	**0.6%**	**4.0%**
42	HYDROCARBURES	4.2%	0.2%	3.0%	4.0%	0.2%	2.9%	4.0%	0.2%	2.9%
66	INDUSTRIES MINIERES ET GEOLOGIE	0.4%	0.0%	0.3%	0.4%	0.0%	0.3%	0.4%	0.0%	0.3%
71	ZONES ECONOMIQUES SPECIALES ET DIVERSIFICATION ECON	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.2%	0.1%	0.1%
73	Environnement, développement durable et bassin du Congo	0.3%	0.0%	0.2%	0.3%	0.0%	0.2%	0.3%	0.0%	0.3%
75	DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET PROMOTION DU SECTEUR	0.5%	0.2%	0.4%	0.5%	0.2%	0.4%	0.5%	0.2%	0.4%
	Infrastructures	**1.5%**	**21.5%**	**7.6%**	**1.5%**	**20.7%**	**7.0%**	**1.5%**	**20.3%**	**6.9%**
30	CONSTRUCTION, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT	0.2%	1.4%	0.6%	0.2%	1.2%	0.5%	0.2%	1.3%	0.6%
41	ENERGIE ET DE HYDRAULIQUE	0.6%	10.0%	3.4%	0.6%	10.5%	3.4%	0.6%	9.6%	3.2%
44	TRANSPORTS, AVIATION CIVILE ET MARINE MARCHANDE	0.4%	3.1%	1.2%	0.4%	2.9%	1.1%	0.4%	2.9%	1.1%
45	POSTES, TELECOMMUNICATIONS ET ECONOMIE NUMERIQUE	0.2%	5.2%	1.7%	0.2%	4.2%	1.3%	0.2%	4.7%	1.5%
86	ECONOMIE FLUVIALE ET VOIES NAVIGABLES	0.1%	1.8%	0.6%	0.1%	2.0%	0.7%	0.1%	1.8%	0.6%

	Gouvernance administrative et économique	**13.2%**	**41.0%**	**21.6%**	**13.4%**	**42.1%**	**21.6%**	**14.2%**	**42.4%**	**22.3%**
27	AFFAIRES FONCIERES ET DU DOMAINE PUBLIC, CHARGE DES	0.4%	0.5%	0.4%	0.4%	0.5%	0.4%	0.4%	0.5%	0.4%
57	FONCTION PUBLIQUE,TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE	2.3%	0.1%	1.6%	2.2%	0.1%	1.6%	2.2%	0.1%	1.6%
70	FINANCES, BUDGET ET PORTEFEUILLE PUBLIC	7.9%	2.8%	6.4%	8.2%	2.9%	6.6%	8.6%	2.9%	7.0%
87	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES GRANDS TRAVAUX	0.3%	15.0%	4.8%	0.3%	14.7%	4.4%	0.3%	14.8%	4.5%
88	ECONOMIE PLAN ET INTEGRATION REGIONAL	1.2%	21.4%	7.4%	1.2%	22.6%	7.3%	1.2%	22.8%	7.5%
89	ASSAINISSEMENT URBAIN,DEVELOPPEMENT LOCAL ET ENTR	1.0%	1.1%	1.0%	1.0%	1.2%	1.1%	1.4%	1.2%	1.3%
	Défense et Sécurité	**21.2%**	**3.5%**	**15.8%**	**21.3%**	**3.8%**	**16.3%**	**19.1%**	**3.8%**	**14.7%**
22	DÉFENSE NATIONALE	8.2%	3.1%	6.7%	8.2%	3.4%	6.9%	8.4%	3.4%	6.9%
23	INTERIEUR ET DECENTRALISATION	12.9%	0.4%	9.1%	13.0%	0.4%	9.4%	10.7%	0.4%	7.8%
	Souveraineté	**14.3%**	**3.7%**	**11.1%**	**13.8%**	**3.4%**	**10.8%**	**13.7%**	**3.6%**	**10.8%**
01	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	4.2%	0.0%	2.9%	4.1%	0.0%	2.9%	4.0%	0.0%	2.9%
02	ASSEMBLEE NATIONALE	1.8%	0.0%	1.2%	1.7%	0.0%	1.2%	1.7%	0.0%	1.2%
03	SENAT	1.0%	0.0%	0.7%	0.9%	0.0%	0.7%	0.9%	0.0%	0.7%
08	CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	0.1%	0.0%	0.1%	0.1%	0.0%	0.1%	0.1%	0.0%	0.1%
10	MEDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
13	CONSEIL NATIONAL DU DIALOGUE	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
14	CONSEIL CONSULTATIF DES SAGES ET DES NOTABILITÉS TRA	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
15	CONSEIL CONSULTATIF DES FEMMES	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
16	CONSEIL CONSULTATIF DES PERSONNES VIVANT AVEC HAND	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
17	CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
18	CONSEIL CONSULTATIF DES ONG ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
21	PRIMATURE	1.0%	1.1%	1.0%	0.9%	1.2%	1.0%	0.9%	1.2%	1.0%
26	Communication et médias, porte-parole du gouvernement	1.0%	2.2%	1.4%	1.0%	1.8%	1.2%	1.0%	2.1%	1.3%
60	HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	0.4%	0.0%	0.3%	0.4%	0.0%	0.3%	0.4%	0.0%	0.3%
62	COMMISSION NAT. DE TRANSPARENCE ET DE RESPONSABILI	0.2%	0.0%	0.1%	0.2%	0.0%	0.1%	0.2%	0.0%	0.1%
63	Coopération internationale et promotion du parténariat public privé	0.8%	0.1%	0.6%	0.8%	0.1%	0.6%	0.8%	0.1%	0.6%
65	Contrôle de l'Etat, qualité du service public et lutte contre les anti-valeur	0.2%	0.1%	0.2%	0.2%	0.1%	0.2%	0.2%	0.1%	0.2%
69	Affaires étrangères, francophonie et congolais de l'étranger	3.2%	0.2%	2.3%	3.1%	0.2%	2.3%	3.1%	0.2%	2.3%
80	DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA RE	0.4%	0.0%	0.3%	0.4%	0.1%	0.3%	0.4%	0.1%	0.3%
	Gouvernance judiciaire	**3.5%**	**0.2%**	**2.5%**	**3.4%**	**0.2%**	**2.5%**	**3.4%**	**0.2%**	**2.5%**
04	COUR SUPREME	0.1%	0.0%	0.1%	0.1%	0.0%	0.1%	0.1%	0.0%	0.1%
05	COUR DES COMPTES ET DE DISCIPLINE BUDGETAIRE	0.2%	0.0%	0.1%	0.2%	0.0%	0.1%	0.2%	0.0%	0.1%
06	COUR CONSTITUTIONNELLE	0.1%	0.0%	0.1%	0.1%	0.0%	0.1%	0.1%	0.0%	0.1%
07	HAUTE COUR DE JUSTICE	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
09	CONSEIL SUPERIEUR MAGISTRATURE	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
11	CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LIBERTÉ DE COMMUNICATION	0.1%	0.0%	0.1%	0.1%	0.0%	0.1%	0.1%	0.0%	0.1%
12	COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME	0.2%	0.0%	0.1%	0.2%	0.0%	0.1%	0.2%	0.0%	0.1%
24	JUSTICE, DROITS HUMAINS ET PROMOTION DES PEUPLES AU	2.8%	0.2%	2.0%	2.7%	0.2%	2.0%	2.7%	0.2%	2.0%
	TOTAL	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

Source : **DGB**

ANNEXE 4 : PROJECTION DES RECETTES, DES DEPENSES, DES SOLDES BUDGETAIRES ET DE LA TRESORERIE

NATURE DES RECETTES ET DES DEPENSES	PROJECTIONS		
	2026	2027	2028
A.- BUDGET DE L'ETAT	**2 501,4**	**2 810,7**	**3 021,0**
A.1- Ressources budgétaires	**2 501,4**	**2 810,7**	**3 021,0**
Titre 1- Recettes fiscales	**1 255,0**	**1 368,0**	**1 492,4**
Impôts et taxes intérieures	1 005,0	1 110,5	1 227,1
Droits et taxes douanières	250,0	257,5	265,2
Titre 2 - Dons et legs et fonds de concours	**79,5**	**87,0**	**70,3**
Dons et legs	79,5	87,0	70,3
Dons ordinaires	0,0	*0,0*	*0,0*
Dons en capital	79,5	87,0	70,3
Titre 3 - Cotisations sociales	**95,7**	**98,6**	**101,5**
Cotisation sociales	95,7	98,6	101,5
Titre 4 - Autres recettes	**1 071,2**	**1 257,1**	**1 356,9**
Recettes pétrolières	**953,0**	**1 169,1**	**1 265,6**
vente des cargaisons	908,0	1 144,2	1 240,3
Zone unitization	1,0	0,0	0,0
Bonus pétrolier	44,0	24,9	25,3
Recettes du domaine, des services et du portefeuille	**118,2**	**88,1**	**91,2**
Redevance	*28,1*	*16,4*	*17,0*
minières	*1,0*	*0,3*	*0,3*
forestières	*14,1*	*14,7*	*15,2*
superficiaire (pétrolières)	*13,0*	*1,5*	*1,5*
transactions électroniques	*0,0*	*1,5*	*1,6*
Dividendes	32,2	15,9	*16,4*
Droits et frais administratifs	24,1		
Amendes et condamnations pécuniaires	*2,0*	*25,2*	*26,1*
Vente de Gaz	*31,9*	*28,5*	*29,6*
B.- Dépenses du budget général	**2 121,7**	**2 300,6**	**2 339,2**
Titre 1 - charges financières de la dette	193,1	314,0	301,0
Titre 2 - personnel	435,0	437,5	439,5
Titre 3 - biens et services	227,9	230,0	239,0
Titre 4 - transferts (y compris les élections présidentielles)	626,0	646,6	646,6
dont : - collectivités locales	*0,0*		
- FESPAM	*0,0*		
- Elections	*30,0*		
- subvention à la CEC	*47,0*		
- Fonds COVID-19	*0,0*		
- Dépenses sociales (ycompris lisungi)	*0,0*	*0,0*	*0,0*
- CORAF, maintenance de la centrale gaz et participation aux champs pétrolier.	*0,0*	*0,0*	*0,0*
Titre 5 - investissement	558,7	609,5	656,8
5.1- sur ressources internes	*306,5*	*337,2*	*370,9*
5.2 -sur ressources externes	*252,2*	*272,3*	*285,9*
Titre 6 - autres dépenses	81,0	63,0	56,3
C.- BUDGETS ANNEXES	**8,5**	**9,6**	**9,6**
D.- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	**137,0**	**143,1**	**143,1**
RESUME BUDGET DE L'ETAT			
RESSOURCES BUDGETAIRES	2 501,4	2 810,7	3 021,0
DEPENSES BUDGETAIRES	2 267,2	2 453,3	2 491,9
Solde budgétaire global	**234,2**	**357,4**	**529,1**
Solde budgétaire de base	**406,9**	**542,8**	**744,8**
Solde primaire hors pétrole	**-491,7**	**-499,1**	**-437,1**

FINANCEMENT	PROJECTION		
	2026	2027	2028
1- Ressources de trésorerie	**1 236,5**	**572,6**	**312,7**
Ressources externes	**411,2**	**214,0**	**218,0**
Produits des emprunts à court, moyen et long terme	411,2	214,0	218,0
Emprunt projet	172,6	214,0	218,0
dont : - empunt PforR	7,7	0,0	0,0
Prêt (commerciales/semi-concessionnel)	238,6	0,0	0,0
Ressources internes	**825,3**	**358,6**	**94,7**
Emission bons et obligations	687,6	358,6	94,7
Emprunt obligataire	137,6	0,0	0,0
2- Charges de trésorerie	**1 470,7**	**930,0**	**841,8**
Remboursement des emprunts extérieurs	295,6	436,9	439,9
Remboursement emprunts obligataires	37,7	0,0	0,0
Dette intérieure (y compris sociale)	0,0	280,6	189,4
BEAC	14,6	212,5	212,5
Dette intérieure bancaire(OTA+BTA)	800,0	0,0	0,0
Dette sociale	142,2	0,0	0,0
- retraite	*89,7*	0,0	0,0
- autres	*20,0*	0,0	0,0
Situations du 4 mars	32,5	0,0	0,0
Dette commerciale	180,5	0,0	0,0
Excédent/Gap de trésorerie = (1) - (2)	**-234,2**	**-357,4**	**-529,1**
FINANCEMENT			
Excédent budgétaire/déficit	234,2	357,4	529,1
Excédent/déficit de trésorerie	-234,2	-357,4	-529,1
Gap de financement	**0,0**	**0,0**	**0,0**

Source : **DGB**

ANNEXE 5 : PROJECTION DES DEPENSES SOCIALES

DESIGNATION	Projections		
	2026	2027	2028
Santé de base et lutte contre les maladies	**194 461 046 314**	**194 707 737 822**	**196 542 464 872**
- programme d'acquisition et de gestion des médicaments essentiels et génériques, bilan biologique et réactifs ;	7 575 115 967	7 584 725 690	7 656 196 406
'Programme de la gratuité des médicaments de lutte contre le sida ,bilan biologique et réactif	16 533 911 437	16 554 886 206	16 710 882 562
-Campagne d'éducation et vulgarisation contre le SIDA	259 570 465	259 899 754	262 348 784
- programme de lutte contre le paludisme et les autres maladies;	12 552 837 019	12 568 761 433	12 687 196 616
- programme de vaccination élargie ;	12 378 959 104	12 394 662 939	12 511 457 595
- Riposte aux épidemies	6 880 714 713	6 889 443 525	6 954 362 611
- programme de la gratuité de la césarienne ;	2 431 773 978	2 434 858 905	2 457 802 531
- programme de lutte contre la tuberculose ;	445 578 809	446 144 067	450 348 073
- programme de lutte contre les maladies non transmissibles, à savoir la trypanosomiase, l'onchocercose,… ;	808 072 297	809 097 410	816 721 519
- revitalisation des districts sanitaires par l'achat des équipements médico – techniques et fonctionnement des hôpitaux et centres de santé ;	90 721 159 822	90 836 247 857	91 692 195 972
- construction et la réhabilitation des hôpitaux généraux et de base ainsi que des centres de santé dans les villes et les centres ruraux ;	37 889 499 050	37 937 565 323	38 295 050 229
- Santé de la femme et de l'adolescente	5 983 853 651	5 991 444 714	6 047 901 975
Education	**173 657 316 109**	**173 877 616 194**	**175 516 061 432**
- construction et la réfection des bâtiments scolaires ;	16 984 169 489	17 005 715 452	17 165 959 962
- programme de la gratuité des fournitures scolaires, des manuels scolaires et des frais de scolarité ainsi que du matériel didactique au niveau des établissements primaires, secondaire d'enseignement général, technique et	25 483 917 435	25 516 246 100	25 756 685 168
- programme des cantines scolaires ;	3 061 819 982	3 065 704 179	3 094 592 247
Renforcement des capacités du système éducatif et de la recherche	86 836 583 367	86 946 743 464	87 766 040 858
Bourses, aides scolaires et universitaires	28 929 712 669	28 966 412 639	29 239 362 555
Programme d'acquisition des tables bancs au niveau des établissements scolaires	0	0	0
Construction, réhabilitation des infrastructures et équipements universitaires, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique	12 361 113 165	12 376 794 361	12 493 420 642

Infrastructures de désenclavement	**59 891 205 605**	**59 967 183 042**	**60 532 252 587**
- Construction et réfection des pistes rurales et agricoles à travers le Programme de Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC);	0	0	0
- Entretien des rivières , dragage et balisage	10 211 354 354	10 224 308 385	10 320 651 835
- Projets communautaires et revitalisation du tissu villageois	268 719 851	269 060 747	271 596 101
Construction et réfection des infrastructures de désenclavement (routes, ponts, ...)	49 411 131 400	49 473 813 910	49 940 004 651
Electricité, eau et asainissement	**91 252 642 752**	**91 368 405 021**	**92 229 367 642**
- programme « eau pour tous » afin de poursuivre l'opération d'adduction d'eau potable dans les centres urbains et ruraux ;	32 171 442 827	32 212 255 226	32 515 790 651
- construction d'ouvrages électriques pour l'accès des populations à l'énergie ;	25 648 697 792	25 681 235 496	25 923 229 255
- assainissement des villes avec comme corollaire, le curage des caniveaux et la destruction des gites larvaires.	33 432 502 133	33 474 914 299	33 790 347 736
Protection sociale et emploi	**64 740 443 268**	**64 822 572 403**	**65 433 394 183**
- actions caritatives et les aides sociales ;	803 096 852	804 115 653	811 692 819
- insertion et la réinsertion sociale et économique des handicapés et des minorités ;	619 050 103	619 835 424	625 676 121
- prise en charge des personnes vulnérables, les enfants de la rue et l'action humanitaire ;	33 852 641 666	33 895 586 818	34 214 984 242
PROGRAMME NATIONAL DES FILETS SOCIAUX	12 898 552 868	12 914 915 855	13 036 612 844
- auto emploi et la formation aux petits métiers à travers les activités génératrices de revenus au profit des jeunes en général et particulièrement des	3 511 195 516	3 515 649 787	3 548 777 683
- mise en œuvre de l'assurance-maladie universelle.	25 954 459 131	25 987 384 721	26 232 263 318
Agriculture, pêche et elevage	**24 688 636 952**	**24 719 956 731**	**24 952 892 380**
- programme d'encadrement des maraîchers dans les centres urbains et ruraux ;	17 707 563 329	17 730 026 982	17 897 096 666
- programme de distribution des semences améliorées ;	741 966 125	742 907 376	749 907 777
- programme de vulgarisation et de démonstration des techniques agricoles ;	3 770 671 791	3 775 455 231	3 811 031 269
- Programme de démonstration des techniques de l'élevage	2 328 365 525	2 331 319 268	2 353 287 242
- programme de métayage bovin.	140 070 181	140 247 873	141 569 426
Promotion de la femme	**6 702 723 135**	**6 711 226 148**	**6 774 465 896**
- question du genre ;	4 395 433 926	4 401 009 934	4 442 480 561
- auto emploi et la formation aux petits métiers à travers les activités génératrices de revenus au profit des femmes et des jeunes filles mères.	2 307 289 209	2 310 216 215	2 331 985 335
TOTAL LF 2026	**615 394 014 134**	**616 174 697 361**	**621 980 898 992**

Source : **DGB**

ANNEXE 6 : PROJECTION DE LA DETTE PUBLIQUE SUR LA PERIODE 2026-2028

	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
Dette publique totale	**8 535.8**	**8 664.2**	**8 576.5**	**8 452.4**	**8 165.2**
Dette extérieure (en milliards de FCFA)	3 356.6	3 180.8	2 976.6	2 921.3	2 821.1
Dette intérieure (en milliards de FCFA)	5 179.2	5 483.4	5 600.0	5 531.1	5 344.1
Dette publique totale en % du PIB	**92.3**	**88.8**	**89.9**	**86.4**	**80.4**
Dette extérieure en % du PIB	36.3	32.6	31.2	29.8	27.8
Dette intérieure en % du PIB	56.0	56.2	58.7	56.5	52.6
PIB nominal (en milliards de FCFA)	**9 247.2**	**9 757.0**	**9 543.6**	**9 786.9**	**10 152.3**

Source : DGB_CCMB

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE I

LISTE DES TABLEAUX II

LISTE DES GRAPHIQUES II

INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1 : CONTEXTE POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL RECENT 7

1.1 CONTEXTE POLITIQUE 7

CHAPITRE 2 : DEVELOPPEMENTS MACROECONOMIQUES RECENTS 15

2.1- ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL 15

2.2- ENVIRONNEMENT NATIONAL 17

CHAPITRE 3 : PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES DE 2026 A 2028 23

3.1 PRINCIPALES HYPOTHESES AU NIVEAU INTERNATIONAL 23

3.1.1 Croissance économique *23*

3.1.2 Inflation *24*

3.1.3 Marchés des produits de base *26*

3.2 PRINCIPALES HYPOTHESES AU NIVEAU NATIONAL 27

3.2.1 Croissance économique *27*

3.2.3 Secteur extérieur *27*

3.2.4 Secteur monétaire *27*

CHAPITRE 4 : POLITIQUE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 29

4.1 UNE CROISSANCE DYNAMIQUE ET UN MAINTIEN DES COMPTES PUBLICS EN EXCEDENT ONT PERMIS D'ENTAMER UNE BAISSE TENDANCIELLE DE LA DETTE 29

4.2 LA STRATEGIE D'ENSEMBLE POUR LA PERIODE 2026-2028 : CONFORTER LES GRANDS EQUILIBRES POUR DYNAMISER LA CROISSANCE ET AMPLIFIER LA BAISSE DE L'ENDETTEMENT PUBLIC 29

4.2.1 Principaux objectifs visés *29*

4.2.2 Une trajectoire des recettes portée principalement par l'amélioration du rendement de la fiscalité *32*

⁕ *Une série de mesures contribuent aussi bien fiscales et non fiscales contribuent à la progression des recettes 35*

⁕ *La trésorerie et le financement en amélioration continue sur la période 2026-2028* *41*

4.5 LES DEPENSES SOCIALES ET LA CROISSANCE DE L'ECONOMIE 47

4.6 ALIGNEMENT STRATEGIQUE SECTORIEL SUR LA PERIODE 2026-2028 49

Allocations des ressources budgétaires sur la période 2026-2028 ..... *52*

a. Allocations des ressources budgétaires par secteur sur la période 2026-2028 52

b. Allocations des ressources budgétaires par secteur pour l'année 2026 53

CHAPITRE 5 : FACTEURS DE RISQUE 55

5.1. RISQUES EXOGENES 55

5.1.1. A court terme *55*

5.1.2. A moyen et long terme *56*

5.2. RISQUES ENDOGENES 57

5.2.1. A court terme *57*
5.2.2. A moyen et long terme *57*

ANNEXES **59**

ANNEXE 1 : PROJECTION DES SOLDES BUDGETAIRES *60*
ANNEXE 2 : PROJECTION DES DEPENSES PAR SECTEUR (EN FCFA) *62*
ANNEXE 3 : PARTS STRATEGIQUES EN POURCENTAGE DES DEPENSES TOTALES *64*
ANNEXE 4 : PROJECTION DES RECETTES, DES DEPENSES, DES SOLDES BUDGETAIRES ET DE LA TRESORERIE *66*
ANNEXE 5 : PROJECTION DES DEPENSES SOCIALES *68*
ANNEXE 6 : PROJECTION DE LA DETTE PUBLIQUE SUR LA PERIODE 2026-2028 ..... *70*

TABLE DES MATIERES **71**